

*Bulletin municipal*

# CHÂTEAU-CHINON VILLE

Petites Villes de Demain

**Janvier 2025**



CHATEAU CHINON VILLE





Mes chers concitoyens (nes),  
Exit 2024, une année de plus à avancer et à œuvrer au bénéfice de notre ville et des Château-Chinonais. Une année à tenter de faire de la capitale du Morvan une ville attractive, dynamique tout en préservant son cadre de vie et son patrimonial.

Nonobstant, comme en 2023, les dépenses énergétiques et l'inflation ont été au cœur de mes préoccupations ! Le contexte économique difficile qui touche de plein fouet les particuliers et les collectivités territoriales n'épargne pas Château-Chinon Ville. Les coûts explosent dans de nombreux domaines. Au niveau communal, des mesures ont déjà été prises pour maîtriser les charges énergétiques. Comme vous le savez, nous avons procédé à une révision des créneaux dévolus à l'éclairage public et celui des structures communales, de 21 h 30 à 8 h 00 du matin. Cette mesure était indispensable puisque de 82.854,52 € en 2022 nous sommes passés à 150.417,61 € en 2023. La vigilance était donc de mise et nous verrons en 2024 si cette mesure a porté ses fruits. De plus, afin de poursuivre la réduction de nos charges en la matière, nous continuons l'investissement en luminaire LED (GYMNASE/ ECLAIRAGE PUBLIC). Heureusement, nos chaudières collectives à bois gérées par le SIEEEN, qui équipent et équiperont nos bâtiments communaux, nous permettent de maintenir une température correcte dans les bâtiments avec des coûts supportables.

Ces économies ne seront pas, loin s'en faut, suffisantes.

Car, outre l'explosion du coût des énergies, nous avons subi et nous subirons des augmentations dans beaucoup d'autres secteurs. Ainsi, nous avons su prendre en compte l'augmentation légitime du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale.

La flambée des prix des matériaux nous a contraint à reconsidérer nos projets d'investissement, en redéfinissant ces derniers et en chassant de nouvelles subventions.

Face à ce contexte de hausse inégalée des charges qui pèseront sur les collectivités locales, l'équilibre de nos budgets est un exercice difficile ... Notre PPI (Plan

Pluriannuel Investissement) est en phase de ré-étude. Mais soyez certains, nous ferons face et veillerons à garder une imposition stable !

Mais revenons à la riche activité de l'année qui vient de s'écouler, durant laquelle nous avons pu concrétiser nombre de nos projets !

Les 47 projets du plan d'action de « Petites Villes de Demain » sont pour les uns aboutis, pour les autres en cours et pour les derniers initiés à finaliser (Tableau joint).

En 2024, outre ces projets, par le biais de Groupes Actions Projets auxquels certains d'entre vous participent, ils en sont remerciés, nous avons lancé une étude pour réduire la vitesse sur l'ensemble de la commune afin de sécuriser les piétons.

Pour 2025, nous continuerons à faire avancer notre ville avec le baptême de belles réalisations (extension de l'école maternelle), .....

Chers habitants de Château-Chinon Ville, soyez assurés que vous servir, servir notre ville et par là notre territoire et ses habitants est, avec mon équipe, notre seule ambition. Agir pour vous dans l'intérêt général, c'est dans cette direction que tous les services de la ville œuvrent pour votre bien-être et votre cadre de vie.

Je remercie l'ensemble de nos agents, qu'ils soient techniques, administratifs ou animateur, pour la qualité de leur travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureuse d'être entourée d'une équipe compétente et engagée au service des Château-Chinonais.

Le monde bouge, la société évolue, mais nos valeurs doivent se recentrer sur l'essentiel.

Fédérer, rassembler, partager, sont des mots qui doivent retrouver du sens dans nos vies et dans notre quotidien à tous.

Réapprendre la tolérance et la bienveillance en permettant le « vivre ensemble » est indispensable. Ce sont les vœux que je formule pour 2025 qui s'ouvre et qui accompagne les traditionnels vœux de santé, de bonheur et de sérénité.

**Chantal Marie MALUS,**  
**Le Maire,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

## MENTIONS LEGALES :

Conception et impression : Inore Groupe Impression  
Varennes Vauzelles  
1000 exemplaires

Directeur de la publication : Chantal Marie MALUS  
Comité de rédaction : Chantal Marie MALUS = Maire, Laurent SOULLARD, Jean-Max GLORIFET, André BUTTIGHOFFER = Adjoints au maire, ainsi que Karine PAUMIER, Philippe LECLERE, Raphaël MORIN, Nathalie LECUYER, Angélique LAGEWEG, Nicolas DECOURCHELLE = Collaborateurs

Photos : L'équipe municipale  
Correspondante : Nathalie LECUYER, secrétaire générale  
Correctrice : Karine PAUMIER, collaboratrice

Mairie de Château-Chinon Ville  
19, rue du Docteur René-Pierre SIGNÉ  
58120 Château-Chinon Ville  
Tél : 03.86.85.15.05.  
@ : mairie@ville-chateau-chinon.fr

# Actions PVD pour Château-Chinon Ville au 13 Décembre 2024

Thèmes	Intitulé fiches-actions	Etat du projet
Culture et vie associative	Restauration et mise en valeur du tableau de H-G J. Chartier « La Vague » Inscrit MH	<b>Inauguration le 26 mars 2025</b>
	Restauration de la fontaine monumentale Niki de Saint Phalle	Etude diagnostic réalisée par le CNAP. Coût de restauration entre 700 et 900k€. <b>Projet différé en 2026</b>
	Soutien aux associations	Voté en baisse en 2024
	Création d'un réfectoire et d'un dortoir à l'école maternelle (2 tranches)	Chantier en cours depuis le 8/01/24.  Fin du gros œuvre, de la couverture. Cloisonnement en cours. Planning actualisé : Réception : 25/04/2025  Et : Rénovation énergétique de la partie ancienne  Arrêté Fonds vert 249 k€ pour une estimation coût de projet 550 k€  Projet labellisé Edu Renov bénéficiant des études gratuites avant consultation MOE et recherche de financements.
	Sécurisation de l'école élémentaire rénovation façade arrière en trompe l'œil	Dossier en attente travaillé avec le département
	Démolition et relocalisation de l'école élémentaire dans le collège	En attente - idée non validée par le Président du département
	Création d'un comité local Ecole Entreprises	En cours mais poussif compte-tenu du manque de réponses des professionnels
	Rénovation MJC	Demande DETR effectuée pour des <b>travaux en urgence</b> suite aux diagnostics CAUE et SOCOTEC
Santé	Création de consultations de spécialistes au Centre hospitalier	<b>Réalisé</b>
	Création d'un lieu sécurisé pour les personnes victimes de violences conjugales	<b>Réalisé avec une occupation à 90%</b>
Social	Requalification du 1 rue de Nevers	En attente - recherches investisseurs
	Installation d'une permanence GEM	Abandonné
	Permanence Croix Rouge -Vestiboutique	<b>Réalisé</b>
	Lutte contre l'isolement - RéSobé	Abandonné repris par le CSHM
Habitat	Permanence France Renov	En place depuis 2 ans tous les créneaux de RDV pleins - Arrivée avec succès d'une permanence conjointe CAUE.  Importante subvention ma prime Renov en 2024 pour les propriétaires occupants modestes et très modestes + bailleurs. Importante communication à réaliser auprès des habitants (subventions jusqu'à 95%) <b>Premier dossier suivi par l'adjoint au Maire André Buttighoffer abouti sur Château-Chinon Campagne.</b>
	Promotion de l'ORT auprès des propriétaires bailleurs et Investisseurs (Denormandie dans l'ancien)	Plusieurs Investisseurs et candidats à l'installation dont un restaurant et chambres d'hôtes en centre-ville.
	Réhabilitation énergétique du parc locatif communal	Bail à réhabilitation au 8 et 28 rue des Fontaines. Bouclage financier impossible par manque de subvention. (Coûts très importants de la rénovation) et faible montant de loyers  Prévoir dossier spécifique en 2025 (fonds verts ?)  Actualisation du bilan énergétique des bâtiments communaux par le SIEEEN rendu le 19/06/24
	Etude pour l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants	En attente de décision
Habitat	Instauration du Permis de louer	Avis favorable de la commission habitat de la CCMSGL en octobre 2024. <b>Mise en délibération en 2025</b>
	Destruction de deux barres HLM	<b>Réalisé</b> (réserve foncière pour parking visiteurs musées et Calvaire à voir avec Nièvre Habitat)

Thèmes	Intitulé fiches-actions	Etat du projet
Mobilité	Circulation stationnement & mobilités	<b>Restitution expertise CEREMA effectuée.</b> Réponse NEGATIVE à APP ADEME « Marche du quotidien » pour réappropriation des cheminements piétons en centre-ville. Implantation de mobilier urbain (Bancs, tables, potelets, barrières ; réfection des passages protégés. Voir DETR 2025 Travail entamé avec le Département pour la sécurisation de la route départementale en ville
	Vélo-station électrique mobile	En attente du prestataire pressenti.
	Création liaison douce en cœur de ville	Inclus dans programme de requalification des espaces publics de Gudin à Saint Christophe (autour de la cité des présents)
Développement économique	Création plateforme achateauchinon.fr	<b>Réalisé</b>
	Reprise du bar le Saint Christophe	<b>Travaux en cours ouverture juillet 2025</b>
	Création d'une halle marchande couverte	Etude GRUE réalisée incluant ce projet
	Aménagement du Calvaire :	Marché de travaux en cours de publication (rendu des offres le 13 janvier 2025)
	Création d'un complexe astronomique	Transfert de propriété de la station météo en cours à la préfecture Dans le cadre du dispositif PVD+ la commune a obtenu une AMO prise en charge à 100% par la Banque des Territoires. Valeur de l'expertise : 18 600€ But de la mission : Recherche de financements pour les aménagements paysagers + Elaboration du business-plan de la structure de gestion du site
Tourisme	Accompagnement Hôtel du Parc	Privé en cours
	Aménagement du Calvaire :	Reçu conclusions de l'atelier d'aménagement de juillet 2024 (DDT, Architecte conseil de l'Etat, Parc, CAUE)
	Espace Géologie & Minéraux	Félicitations à l'agent pour l'entretien paysager du site. <b>Recrutement du préfigurateur à partir du 1er Avril 2025.</b> Demande de subvention FNADT à relancer
	Aménagement d'une aire de camping-cars	<b>Réalisé</b>
Activités de pleine nature - sport	Rénovation de la chapelle du Chêne	Reporté
	Création d'un city-stade	<b>Réalisé</b>
	Création d'une école de Rugby	Sans nouvelles données
Numérique	Création d'un parcours santé, d'une aire de ping-pong et de vestiaires multisports	Investissement différé en 2025-2026. Prise de contact avec Jeunesse & Sport via délégué au sport
	Panneau Pocket l'application interactive	<b>599 abonnés 8663 lectures dernier 30j</b>
	Facebook Site Mairie	
Aménagement du territoire	Démolition et requalification du 8-12 rue de Raffigny en point de vue paysager	<b>Réalisé. Prévoir Table-Banc</b>
	Requalification de la Place Notre Dame	Reporté prochain mandat
	Requalification de la place Gudin	Etude GRUE finalisée. Montage du plan de financement (centralité rurale en Région)
Environnement	Aménagement de la place Saint Christophe	
	Démolition et requalification du 6-8 rue du marché	Négociation en cours
	Démolition ou requalification du 6 rue des Fontaines	En Attente de décision
	Requalification de la Maison Digoy	En cours : L'association « La morvandelle » prête à acquérir.
	Réhabilitation Hôtel-Restaurant l'Oustalet	Commune de Château-Chinon (Campagne) – Dossier pris en compte par la CCMSGL

Thèmes	Intitulé fiches-actions	Etat du projet
Environnement	Aménagement du Calvaire : Création de chemins de biodiversité, préservation du site par acquisitions foncières	<b>Don des parcelles par JM GLORIFET effectué.</b> Intégration des terrains sans maître en cours
	Création d'un réseau de chaleur pour un quartier de Château-Chinon	Marché - Etudes et travaux attribués à ARTELIA par le SIEEEN. Etude technique en cours + travaux 2025
	Aménagement du Calvaire : Création d'un chauffage innovant	Choix de la Géothermie par architecte.
	Conférence pour l'implantation d'une filière locales d'hydrogène vert. (TEPOS)	En attente
	Rénovation de l'éclairage public.	Engagement de la mise aux normes en 2025 validée suite proposition du SIEEEN. Fonds verts acceptés
Point sur le marché de Concession	Suite à une première négociation avec le seul candidat ayant répondu (Nièvre Aménagement, la commission AdHoc présidée par Madame le Maire a décidé de proposer à la CAO (à convoquer) de déclarer le marché infructueux compte-tenu d'une offre financièrement inacceptable. Une nouvelle consultation doit être lancée sur la base d'un programme définitif	

## Opposition



Chers habitants de Château-Chinon,

Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous souhaiter une année 2025 la meilleure possible. Nous aurions pu le faire lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, malheureusement cette année madame le maire n'en a pas organisé ; c'est un cas unique pour une commune de cette taille et comme beaucoup d'entre vous nous ne trouvons pas cela normal.

Cette année sera quasiment la dernière du mandat 2020-2026, donc l'heure du bilan approche. Concernant notre équipe, nous avons toujours joué le rôle d'une opposition constructive, c'est-à-dire que nous avons voté la plupart des décisions, dès lors qu'elles nous semblaient aller dans l'intérêt des Château-Chinonais. Nous sommes souvent intervenus en conseil municipal pour demander des explications dès lors que quelque chose ne nous semblait pas clair. Et quand nous estimions que madame le maire faisait de mauvais choix, nous nous sommes opposés en expliquant pourquoi.

Voici les sujets sur lesquels nous avons exprimé notre opposition :

- Réductions de subventions aux associations château-chinonaises.
- Arrêt du projet de création d'un local pour le club de foot alors qu'il pouvait bénéficier de subventions.
- Restrictions d'utilisation des équipements municipaux par les associations pour faire des économies d'énergie, car nous avons toujours pensé que c'était « des économies de bout de chandelle ». D'ailleurs madame le maire n'a jamais été en mesure de nous indiquer le montant soi-disant économisé.
- Augmentation très forte du tarif de l'eau (+60% !)
- Refus d'entretenir la voirie. Nous avons toujours dit qu'il n'y avait aucune raison sérieuse de contester le système mis en place par la communauté de communes et que la commune devait assumer sa part de responsabilité pour entretenir la voirie car elle en avait les moyens.
- Taux des taxes foncières qui sont les plus élevés de toute la communauté de communes. Nous avons toujours plaidé pour qu'une partie des économies de fonctionnement serve à les baisser, mais madame le maire a toujours refusé.

- Recours à un cabinet d'avocat qui coûte à la commune 12 000 €/an alors que nous n'en avons pas besoin.

Nous savons que l'exercice des responsabilités n'est pas toujours facile, mais il y a tout de même un certain nombre de points qui nous ont toujours posé questions et qui continuent de nous laisser perplexes :

- Pourquoi tant de démissions de conseillers municipaux au sein de la majorité municipale ?
- Pourquoi tant de départs de personnels municipaux ?
- Pourquoi des absences aussi fréquentes de madame le maire à des réunions ?
- Pourquoi lorsque madame le maire était absente d'une réunion de conseil municipal, elle remettait en cause ensuite des décisions prises en son absence ?
- Pourquoi madame le maire n'a-t-elle jamais assumé sa vice-présidence à l'économie et aux finances de notre communauté de communes ?
- Pourquoi une attitude d'opposition aussi stérile vis-à-vis de la communauté de communes, (notamment concernant le projet de rénovation de l'ancien tribunal), alors que nous aurions au contraire tout intérêt à avoir de bonnes relations avec celle-ci ?

Il y a aussi les questions qui nous reviennent très souvent : La ville se dégrade, pourquoi est-elle aussi sale et mal entretenue ? Pourquoi est-ce que madame le maire prend sans cesse des arrêtés municipaux pour tout réglementer et interdire ? Pourquoi il n'y a plus de bal du 14 juillet ? Pourquoi il n'y a plus les colis de Noël pour les anciens ?

Nous estimons que la priorité de la municipalité devrait être le développement de notre commune et le soutien à toutes celles et tous ceux qui la font vivre, plutôt que de vouloir tout restreindre et réglementer. Lors de cette dernière année de mandat nous resterons vigilants, notamment si comme il est prévu dans le plan pluriannuel d'investissement, on nous demande d'augmenter les impôts de plus de 10%. Si tel est le cas, alors nous nous opposerons car ce ne serait pas tenable pour les Château-Chinonais.

Bruno BOUDOT - Sylvain MATHIEU

# Recensement 2025

ANNEE	POPULATION TOTALE	EVOLUTION	VARIATION EN %
2020	2354		
2021	2310	-44	-1,90%
2022	2316	-6	0,26%
2023	2317	-1	0,04%
2024	2314	-3	-0,13%
2025	2221	-93	-4,19%
	-133	-147	



## RECENSEMENT POPULATION DE 2020 A 2025



## Les « GAILLARDS » en manœuvre dans le Morvan

Début mai 2024, Château-Chinon Ville a reçu le 35<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Belfort en clôture d'une semaine de manœuvre dans le Morvan, opération dénommée « Bourgogne 2024 ». La fin des exercices a été l'occasion d'une belle cérémonie, moment de présentation des « gaillards » et de leur matériel ainsi qu'un temps de convivialité entre les troupes et la population. Monsieur le Préfet de la Nièvre, le colonel LE DUC, 120<sup>ème</sup> chef de corps du 35<sup>ème</sup> régiment nous ont fait l'honneur de leur présence.

## Bilan de la saison de l'aire de camping-car de Château-Chinon Ville:

L'aire de camping-car de Château-Chinon Ville a attiré en 2024, 4070 touristes pour un total de 1628 nuitées enregistrées dont 31% de clientèle étrangère. Ce qui engendre 71 632 € de retombées indirectes pour notre territoire.

On peut souligner une petite baisse de la fréquentation avec 40 nuitées en moins et 100 touristes de moins ayant séjourné sur l'aire par rapport à l'année 2023.

Cette baisse est générale sur des régions comme les nôtres et s'explique notamment par les mauvaises conditions météorologiques de l'année. Malgré cela, ces chiffres restent très bons étant donné ces mauvaises conditions. L'aire a été très fréquentée.



Les manœuvres dans les forêts morvandelles

Stade Jean Chevrier, revue des troupes



Monsieur le Préfet Galy  
Le Colonel Le Duc  
120<sup>ème</sup> chef de corps du  
35<sup>ème</sup> régiment  
Chantal-Marie Malus,  
Maire



En 2024, nous avons reçu au Centre Condorcet des artistes et belles œuvres dans des champs d'expression très différents notamment :

- **Du 08 au 27 Mars 2024** : les élèves des écoles du canton «Objets de curiosité» avec 701 visiteurs,



- **Du 12 au 29 Juin 2024** : Marie Thérèse GUENARD Sculpteur. Diane de CICCO Peintre et Martin MARIS Photographe avec 542 visiteurs,



- **Du 10 au 25 Mai 2024** : «Poteries traditionnelles d'Afrique et d'ailleurs» Collection Netter avec 487 visiteurs,

- **Du 03 au 27 Juillet 2024** : Expo Animale Bestiaire d'artistes. Association Artistes en Nièvre avec 548 visiteurs,



Mais, également, Cathy Gaspoz, Exp'Eau CAUE de la Nièvre, Atelier LILI et ses élèves, Artistes autounois, Jean -Luc Chatré, Collectif TEHEF, J Devière, JP Hédeline, JL faivre, Jipe VIEREN, Exposition photographique Toine ; merci à l'ensemble de ces artistes de nous avoir communiqué ou exprimé leurs idées, émotions, et perceptions.

## Cortona et Château-Chinon : 62 ans d'amitié

2024 a marqué la 62<sup>ème</sup> année d'amitié entre Cortona et Château-Chinon ville. La délégation française est arrivée le 11 juillet 2024 à Cortona et a été accueillie au cloître Saint-Augustin par les familles cortonaises et les autorités en la personne du chargé de la culture Francesco ATTESTI. Le séjour a été ponctué de visites : le palais Casali avec des visites guidées consacrées aux collections antiques exposées au MAEC ainsi qu'aux deux tumuli de Sodo.

Les célébrations officielles se sont tenues salle du conseil communal, avec les discours des deux maires Madame Malus et Monsieur Meoni et des présidentes des comités organisateurs - Madame Orain et Madame Tiezzi. Ces derniers ont rendu hommage aux disparus avant de souligner nos liens, l'esprit d'unité et le sentiment commun d'appartenance à l'Europe. L'avenir a été mis en avant avec nos projets scientifiques et artistiques à partager, d'initiatives qui pourraient impliquer à nouveau nos étudiants pour des stages professionnels à l'étranger.

Après le traditionnel échange de cadeaux et le défilé jusqu'au monument aux morts, avec le dépôt des couronnes italienne et française ainsi que l'hommage à François Mitterrand devant la plaque qui rappelle son souvenir.

Ce jumelage est un enrichissement et une ouverture sur le monde, convaincus qu'on peut aussi passer par-dessus les barrières linguistiques et réussir à communiquer et à montrer son envie de partager sa propre culture et la joie d'être ensemble.



Silvia Tiezzi, Présidente Italienne de l'association du Jumelage  
Luciano Meoni Maire de Cortona Italie,  
Chantal-Marie Malus, Maire de Château-Chinon Ville  
Christiane Orain, Présidente française de l'association du jumelage

# Commission patrimoine mobiliers archéologiques et historiques

## Création d'une Commission Patrimoine municipale :

Les membres de la nouvelle commission patrimoine de la ville se sont réunis pour une première séance de travail le 8 février 2024.

L'objectif de cette commission est de réaliser un inventaire du patrimoine matériel de la commune. Il s'agira d'identifier, de localiser et de protéger ces biens patrimoniaux par l'intermédiaire d'une liste incorporée sous la rubrique « Repérage » du Plan Local d'Urbanisme. En effet, une nouvelle modification simplifiée de notre document d'urbanisme aura lieu en 2025 pour inclure cet inventaire.

En parallèle, la commission devra s'attacher à mener un travail de recherche et de synthèse sur l'Histoire et l'évolution urbaine de Château-Chinon. L'objectif visé sera d'utiliser le contenu scientifique produit en partie pour le projet de Château-Chinon « De la Terre au Ciel ». En effet, l'aspect historique et paysager de la ville de Château-Chinon sera une thématique proposée aux futurs visiteurs au sein de son complexe scientifique et astronomique.

## Des curiosités patrimoniales et historiques :

### 1) Cartouche situé au 80 Faubourg de Paris :

Cet ornement architectural abritait autrefois une petite statuette de la Vierge. Cette niche de style gothique flamboyant serait un bloc de remploi incorporé à cette maison lors de sa construction vers 1750. En effet, ce décor sculpté pourrait correspondre à un style architectural bien en vogue au XVe/XVIe siècle. Proviendrait-il de la chapelle de l'ancien château féodal détruit en 1475 ? Peut-être !



### 2) Un plan exceptionnel de Château-Chinon en 1760 :

Un agent de la Mairie a découvert dans les archives municipales un plan de la ville datant, à première vue, du milieu du XVIIIe siècle. Très abîmé, ce dernier est exceptionnel car il mentionne les limites de propriétés, les propriétaires et la profession des habitants. Nous avons pu, grâce à la généalogie, dater ce plan entre 1744 et 1761 (sous Louis XV). Ce plan pourrait avoir été dessiné sous la direction des échevins et du procureur du roi de la ville de Château-Chinon lors d'un différend avec Monsieur Louis de MASCRANI (procès sur la propriété de la ville et de la seigneurie). Pourtant, il faut rester prudent car le papier utilisé (brun et très cassant) ressemble aux exemplaires produits au XIXe siècle. Il pourrait ainsi s'agir de la copie d'un plan original. Le précieux document a été déposé aux archives départementales de la Nièvre pour restauration.

### 3) Découverte d'objets archéologiques provenant de Château-Chinon Ville :

Il y a quelques mois, des agents de la Mairie se sont penchés sur des objets archéologiques découverts sur la commune de Château-Chinon (lampe à huile, statuettes en bronze gallo-romaine, bracelet celte...). Ces derniers ont été déterrés lors de fouilles sur le site du Calvaire (édification des croix) et lors de travaux routiers notamment sur la route

de Lormes (ancienne voie romaine). Nos recherches se sont orientées vers le musée archéologique du Nivernais à Nevers (Porte-du-Croux). En effet, nous avons retrouvé dans les collections du musée : une lampe à huile en bronze romaine trouvée au XIXe siècle lors de la construction de la route de Lormes, une statuette d'homme phallique en bronze (le Calvaire) et un anneau de jambe en bronze datable de 600 avant J-C (le Calvaire). L'ensemble des objets archéologiques aurait été donné à la société Nivernaise des lettres, sciences et arts par Monsieur Andoche Parthiot (ancien architecte de la ville de Château-Chinon) et l'Abbé Fichot. D'autres recherches sont actuellement en cours (rapports de fouilles, statuette d'un guerrier romain et d'un sanglier en bronze).

Il est envisagé d'effectuer un prêt/convention de dépôt avec la société Nivernaise afin de présenter ces objets archéologiques lors de l'ouverture du complexe scientifique et astronomique de Château-Chinon.



Lampe à huile romaine en bronze représentant un pied humain, trouvée lors de la construction de la route de Lormes à Château-Chinon.

# Commission patrimoine mobiliers archéologiques et historiques



Anneau de jambe en bronze, celte, vers 600 avant J-C, don de l'abbé Fichot, Le Calvaire.



Statuette homme nu en bronze (phallique), gallo-romain, Le Calvaire.



Statuette en bronze représentant un guerrier Romain (Mars ?), don Parthiot, Le Calvaire (musée de la faïence à Nevers ?).

## Du nouveau, salle du conseil

La commune ayant récupéré la collection ethnologique de l'ex musée du costume et des traditions populaires, certaines belles pièces ont trouvé leur place salle du conseil et dans le couloir d'accès à l'accueil de la Mairie ; ainsi les Château-Chinonais peuvent les admirer.



## Panneaux Lumineux

2024 a été marquée par l'arrivée de nouveaux panneaux lumineux pour Château-Chinon Ville.

Vous y retrouverez les précisions concernant la ville et ses activités mais aussi les informations importantes relatives à la santé et aux vigilances annoncées par l'état.



Rue Jean-Marie THEVENIN



Boulevard de la REPUBLIQUE

## Utilisation de la procédure d'abandon manifeste

Notre commune fait, actuellement, face à une vague de bâtiments et de terrains qui ne sont plus entretenus. Afin de lutter contre la dégradation de notre centre-bourg tout en responsabilisant les propriétaires défaillants, la commune a décidé d'utiliser la procédure d'abandon manifeste.

Cet outil permet de déclarer en état d'abandon manifeste des immeubles, parties d'immeubles, et terrains à l'abandon, situés à l'intérieur du périmètre d'agglomération de la commune, **dans le but d'amener leur propriétaire à faire cesser cet état en réalisant des travaux.** À défaut de réaction des propriétaires, lesdits biens pourront être **expropriés**, en vue de réaliser tout objet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement.

Nous espérons vivement que les propriétaires concernés réaliseront les travaux nécessaires très prochainement afin de donner une image plus positive et dynamique de la ville.



Le Groupe Action Projet (GAP) lancé le 1<sup>er</sup> février 2023 s'est de nouveau réuni en 2024 pour une deuxième année consécutive. Les habitants et les usagers de la ville ont participé cette année à 9 réunions de travail autour des thématiques suivantes :

- Deux séances sur la biodiversité (en mars et en avril)
- Une séance sur l'atelier mobilité organisé avec le CEREMA (en avril)
- Deux séances sur les mobilités durables et notamment sur l'appel à projet « Marche du quotidien » (en mai et juin)
- Une séance sur le vivre la nuit à Château-Chinon (en juillet)
- Trois séances sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (en novembre et décembre)

Pour rappel, c'est dans le cadre de la participation citoyenne accompagnant les projets « Petites Villes de Demain » que le GAP est né. Son objectif est d'orienter les choix des élus en matière de réorganisation urbaine et notamment de définir des priorités, d'identifier des points noirs mais aussi de proposer des solutions.

Les comptes-rendus de réunions seront prochainement consultables sur le site internet de la Mairie. **Nous convions tous les habitants et usagers de la ville à y participer.**

Petite rétrospective avec les derniers thèmes abordés :

- Le mardi 21 janvier 2025 de 19h à



21h « Identification des besoins des restaurateurs, commerçants et hôteliers du centre-bourg dans le cadre de l'élaboration du RLP ».

- Le lundi 27 janvier 2025 de 18h à 20h « Identification des besoins des associations et des collectivités locales dans le cadre de l'élaboration du RLP ».

## Des rénovations au gymnase

Décembre 2024, notre gymnase a été doté de rideaux neufs permettant la séparation de l'espace en trois parties et d'un éclairage performant vecteur d'économies.

Vous remarquerez sur nos photographies que le magnifique mur d'escalade avec son extension réalisée en 2022 a son propre éclairage ce qui, assurément, facilitera la pratique.

Depuis 2021, la commune a investi 80 031,93€ TTC (42 739,70€ TTC pour le mur d'escalade ; 3 387,00€ TTC pour les buts de handball ; 10 307,23€ TTC pour les rideaux de séparation et 23 598,00€ TTC pour l'éclairage à LED). La commune a reçu en subvention, pour le mur d'escalade : DCE : 6 000,98€, de Morvan Oxygène : 6 000,00€, du Conseil Régional : 6 000,00€ ; pour les travaux sur l'éclairage et les rideaux, un dossier de DETR a été déposé ; pas de subvention reçue pour les buts de handball. De plus, la commune a reçu 7 011,00€ de FCTVA pour les dépenses sur le mur d'escalade.

Les charges annuelles représentaient : en 2022 : 33 661,98 € ; en 2023 : 57 267,06 € ; en 2024 estimées : 59 058,15 € ;

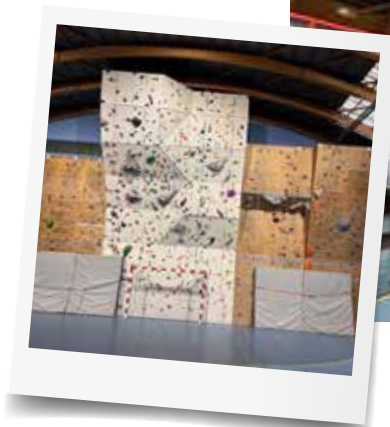
Je rappelle que cet argent est celui des Château-Chinois mis au profit du territoire puisque plus de 60% des utilisateurs ne sont pas des contribuables de la ville.

Quelques présidents d'associations, conscients des efforts fournis par la commune, ont fait parvenir à Madame le Maire des mails de remerciements, elle avoue avoir été touchée, car ENFIN, certains ne considèrent pas comme un dû le prêt de cette structure et son entretien !!!

Afin de préserver ces équipements et de prévenir le laisser-aller ainsi que les dégradations, à la demande de ces partenaires respectueux, l'intégralité des usagers sont avisés que, dorénavant, des contrôles aléatoires seront effectués. Ils permettront de déterminer le créneau horaire des détériorations et d'incriminer l'organisme fautif, qui se verra sanctionné par un retrait temporaire de son droit d'accès.

Espérons que chacun aura conscience de l'investissement de la commune, du travail des collaborateurs de la ville et du suivi de nos infrastructures.

Vive le sport !



# Vasque de l'ancienne fontaine place Saint-Christophe retrouvée !

Certains d'entre vous se souviennent peut-être de l'ancienne fontaine qui trônait autrefois au milieu de la place Saint-Christophe. Figurez-vous qu'une partie de cette dernière vient d'être retrouvée dans les jardins de la sous-préfecture. En effet, la vasque du monument aujourd'hui transformée en jardinière va être restituée à la Mairie.

Nous en profitons pour remercier les services de la Sous-Préfecture et tout particulièrement Madame la Sous-Préfète de Château-Chinon qui a accepté cette restitution.

Avant de remettre ce monument à sa place d'origine, la vasque devra faire l'objet d'un nettoyage voire d'une restauration. Il est également envisagé de la remettre en eau

et de la valoriser par l'intermédiaire d'un parcours « sources et fontaines » (projet en cours de réflexion).

A noter qu'en collaboration avec le Centre national des arts plastiques, la Fontaine Niki de Saint-Phalle et Jean Tinguely, située Place François Mitterrand, sera très prochainement restaurée.



## Après-midi théâtre conte,

Pour la deuxième année, les « anciens » ont été conviés à une après-midi « théâtre-conté » avec la troupe « Arpège » qui produisait « Augustine, nourrice morvandelle ». Ce spectacle a été suivi par la mise en avant des couples célébrant leurs noces d'argent d'or et de diamant puis par un goûter « petits fours » champagne.



## Salon des associations

Comme chaque année, le salon des associations s'est tenu début septembre 2024, place Gudin. Malgré un temps mitigé, la grande majorité des associations culturelles et sportives château-Chinonaises avait répondu présent.



# Inauguration de la rue du Docteur René-Pierre Signé à Château-Chinon : un hommage à l'ancien maire et médecin.

Samedi 2 novembre, la rue des Fossés à Château-Chinon Ville a été, officiellement, rebaptisée rue du Docteur René-Pierre Signé, en hommage au sénateur-maire honoraire, médecin libéral, figure emblématique du territoire depuis six décennies.

Sous les yeux du récipiendaire, l'évènement a réuni ses proches et amis, dont Monsieur Didier Migaud, ministre de la Justice et garde des Sceaux qui a grandi dans notre ville. Il a tenu à rendre hommage à René-Pierre Signé, dont il a salué l'engagement public et la proximité avec la population et à lui exprimer sa gratitude pour l'avoir « formé à la chose politique » et lui avoir transmis la passion pour l'engagement public »

Le Docteur René-Pierre Signé, s'installa à Château-Chinon ville en 1958 en tant que médecin généraliste, il fut maire de 1981 à 2008,

succédant à François Mitterrand, l'un de ses proches, alors devenu président de la République. Il a également été conseiller général du canton de Château-Chinon de 1970 à 2001 et sénateur de 1986 à 2011. Ce parcours exceptionnel au service des habitants du territoire justifie cet hommage public.

À 94 ans, René-Pierre Signé entre « dans un cercle très fermé », des personnalités inaugurant leur propre rue comme l'a souligné Didier Migaud, citant Robert Badinter, un autre ministre de la Justice honoré de son vivant.

Ce dernier a ensuite pris la parole pour un discours empreint de souvenirs et d'anecdotes, témoignant de son attachement à la ville et de sa reconnaissance envers les personnes qu'il a croisées tout au long de sa carrière. Un joli moment de convivialité et d'émotion.



## La pratique du football diversifiée

Le club du FC Château Chinon Arleuf conduit par son Président Thierry FOUFELLE et son responsable jeunes - Futsal - football en marchant Bruno BOUDOT, a eu une saison 2024, bien remplie, avec le :

### LE FUTSAL



### LE STAGE DE FORMATION DISPENSE POUR LES JEUNES PAR LE STAFF DU REAL DE MADRID QUI SERA RECONDUIT EN 2025



Et, début 2025, le **renouvellement** de la remise **D'UN DOUBLE LABEL**, : le label jeunes espoirs FFF et Crédit Agricole ainsi que le label de bronze EFF

### LE FOOTBALL EN MARCHANT



# Cyclocross

Le samedi 07 décembre 2024, les championnats de la Nièvre de cyclo-cross se sont déroulés autour du stade Jean Chevrier sous un ciel pluvieux. Une soixantaine de coureurs de toutes catégories ont pris le départ sous l'œil averti de Monsieur Yvon Guimiot délégué aux sports de la Commune.



## L'exposition et les ateliers de « Maquisarbres »

L'exposition et les ateliers de « Maquisarbres » s'inscrivent dans le cadre du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération et du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil National de la Résistance.

Cette exposition, créée il y a plusieurs années par des jeunes et des anciens résistants à partir de l'histoire du maquis de Corrèze, a été présentée à Château-Chinon Ville, à la maison de la solidarité et à la mairie du 26 octobre au 27 novembre, dans le Morvan, autre territoire historique de la résistance.

L'association Pulsart proposait de faire se rencontrer, à travers cette exposition, des jeunes et des personnes âgées.

Dans un premier temps, les jeunes du Centre social ont découvert l'exposition et ont travaillé à rédiger des questions à l'attention des anciens résidents de l'EHPAD de Château-Chinon.

Chaque personne âgée a pu raconter ses souvenirs en tant qu'enfant de la guerre, témoin de la résistance.

Chaque groupe a pu travailler, en s'inspirant des affiches de l'exposition « Maquisarbres », à concevoir de nouveaux slogans, afin de défendre collectivement et intergénérationnellement, les causes d'aujourd'hui et de demain.

Ce travail d'écriture de ces aphorismes a été mené tant par les personnes âgées qui ont produit :

- « Pouvoir espérer que l'avenir sera meilleur »
- « Plus on avance technologiquement, plus on recule humainement »,

Que par les jeunes avec :

- « Contre le réchauffement climatique, marchez ! »
- « L'inégalité doit être illégale ».

Puis les groupes ont réalisé des calicots grand format sur lesquels ils ont reproduit leurs slogans à la peinture grâce à des pochoirs de lettres.

Les ateliers se sont terminés par un moment de convivialité partagé où chacune et chacun a pu apprécier le plaisir d'être ensemble.

Ces ateliers se sont déroulés dans la salle du conseil de la mairie, avec un accueil qui a valorisé la parole citoyenne et l'échange intergénérationnel.

Cette action artistique et culturelle a été financée par la Mairie de Château-Chinon Ville et l'association Pulsart.

Les banderoles réalisées seront présentées lors d'un ciné-débat le 05 mars 2025 où sera projeté le documentaire de 52 minutes retraçant l'échange et la création entre les jeunes et les résistants de l'exposition « Maquisarbres ».

Sont invités à ce ciné-débat, les différents acteurs de ces ateliers qui développeront le cheminement de leur travail, un historien afin d'évoquer la résistance en Morvan, nos anciens de Château-Chinon Ville auxquels, il sera fait appel pour évoquer leur guerre, les Château-Chinois pour l'écoute et l'échange.



# Rencontres du ciel et de l'espace

Les rencontres du ciel et de l'espace est un évènement qui a lieu tous les deux ans à la cité des sciences et de l'industrie à Paris. Elles regroupent 50 exposants et organisent 130 conférences sur l'actualité spatiale durant trois jours. En novembre 2024, ce sont plus de 8000 visiteurs qui se sont succédés pour prendre part aux animations, admirer les matériels et autres expositions de météorites ou prendre date pour se former à l'astronomie dans plus de 400 clubs en France.

Le projet « Château Chinon de la Terre au Ciel » a fait l'objet d'une présentation, le 10 novembre 2024, durant laquelle les représentants de la commune, l'architecte du projet et la Société Astronomique de Bourgogne ont défendu la destination Morvan

pour son ciel étoilé et présenté les instruments et animations qui seront regroupés sur le site du Calvaire.

La présentation a reçu une véritable ovation, tant les animations proposées correspondent aux attentes des amateurs et professionnels du secteur qui souhaitent venir nombreux dès l'ouverture. L'Association Française d'Astronomie a confirmé à cette occasion sa volonté d'établir un fer de lance à Château-Chinon pour ses formations en astronomie destinées aux plus jeunes ou aux astronomes confirmés. Deux articles ont été publiés dans le magazine « Ciel & Espace » édité à 400 000 exemplaires par l'AFA dont un portrait de l'architecte du projet.



## TNM

2024, Château-Chinon Ville a reçu l'arrivée d'une étape du TNM (Tour Nivernais Morvan), cette dernière de 141 km partait d'ARLEUF et par maints contours et sommets sous un ciel neigeux et pluvieux a vu la victoire de Samuel LEROUX du vélo Club de Roubaix.



## Père Noël

Fin 2024, le Père Noël est passé choyer les enfants des personnels de la commune à l'issue d'une après-midi consacrée aux jeux et au goûter.

Et, il a visité nos résidents Château-Chinonais de l'EHPAD de notre Centre Hospitalier, le 23 décembre avec le portage des colis de Noël personnalisés.

Les plus petits et les plus grands ont été enchantés de leurs cadeaux, du temps de rencontre et de convivialité.



# Morvan oxygène : une association toujours aussi active

Avec fin janvier 2024 et 2025 : la traditionnelle épreuve dantesque « Le Dernier Homme Debout » tant par la compétition sportive en elle-même que par l'organisation qui mobilise de très nombreux bénévoles sur 72 heures

Cette course épique a été remportée en 2024 et 2025 par Guillaume BERTHIER, professeur d'anglais au collège de Bibracte.

**MO<sup>2</sup>**, c'est aussi **L'ESCALADE** avec l'utilisation de notre mur, le plus grand de la Nièvre.

**La GRAVEL**  
et la **RANDONNÉE**



## Retour de la Kermesse des Écoles

A l'initiative de la mairie de Château-Chinon Ville, la kermesse des écoles fait son grand retour pour la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Cette journée festive rassemblera élèves, parents et habitants autour d'animations et de jeux, au profit des projets scolaires. Venez nombreux partager ce moment de convivialité.



## Bourse aux livres à la Médiathèque

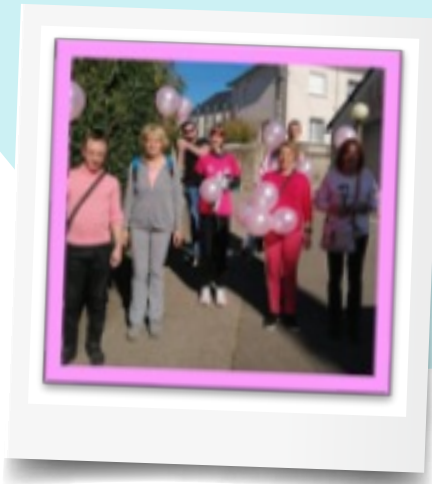
Une bourse aux livres aura lieu durant une semaine du mois de mai au Centre Culturel CONDORCET

Venez trouver le livre tant attendu pour votre bibliothèque.



## La Marche Rose

Le mercredi 30 octobre 2024, une Marche Rose était organisée par la Mission Locale Nivernais-Morvan. Vivement encouragés par Madame le Maire et accompagnés par un beau soleil, les agents qui le souhaitaient ont rejoint les jeunes de la structure et les marcheurs présents, sensibilisés à la lutte contre le cancer du sein, pour parcourir 5.5 km dans la ville tout en répondant à différents quizz tout au long du parcours. Au terme de la marche, boissons et gourmandises attendaient les marcheurs.



## Notre Centre Hospitalier :

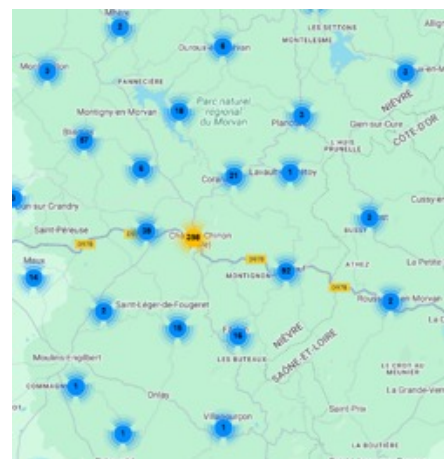
- **En 2024**, le Centre Hospitalier de Château-Chinon a été certifié avec la meilleure note du GHT, ce, grâce à la qualité des personnels et à leur investissement sans faille,
- Au sein de celui-ci, une antenne de périnatalité en lien avec les centres hospitaliers d'Autun et de Chalon/Saône s'est installée afin de recevoir les parturientes dans de bonnes conditions et leur éviter les kilomètres de route,
- L'arrivée d'un nouveau « directeur » Secrétaire Général des Hôpitaux du Morvan (CH/CH et Lormes) qui sera présent à 80% dans notre établissement assurant un véritable suivi des personnels et de l'infrastructure. Monsieur Thierry MERESSE est un grand professionnel qui, grâce à son parcours permettra à notre hôpital d'avancer,
- Une équipe médicale stabilisée avec l'arrivée de médecins et d'un pharmacien,

- Une équipe d'animation qui, journalièrement apporte de la joie de vivre et du contact aux résidents et qui communique grâce à son Facebook.
- **En 2025**, la réflexion est en cours sur la potentielle réouverture de plus de lits de médecine et de l'USLD et de l'ouverture des urgences le week-end,
- L'imagerie va être dotée d'un nouvel appareillage flambant neuf qui permettra aux professionnels de faire effectuer les examens à proximité : **VOUS POUVEZ FAIRE VOS RADIOGRAPHIES A CHÂTEAU-CHINON VILLE**
- Le début de la construction de la nouvelle cuisine,

## La médecine de ville :

- **SOS MEDECIN** a assuré, en 2024, et assurera, en 2025, des consultations les lundis, ce, comme le démontre cette carte pour tous les « malades » du territoire, : **prenez rendez-vous au : 03.80.59.80.80.**

- Un partenariat avec le Conseil Départemental permet la venue régulière de praticiens mis à disposition au sein de la Maison Médicale : **prenez rendez-vous au : 0 800 004 242.**
- La municipalité a **des pistes pour l'installation d'un médecin libéral, un dentiste à plein temps et d'un vétérinaire** dans le courant de l'année **2025.**



Consultez des spécialistes et faites vos radiologies au Centre Hospitalier de Château-Chinon Ville		
<b>CONSULTATIONS &amp; EXPLORATIONS FONCTIONNELLES</b>		
↓ <b>MÉDECINE GÉNÉRALE / MAISON MÉDICALE</b> ↓		
SOS MEDECINS Tous les lundis	Prise de rendez-vous le jour même au 03.80.59.80.80	
↓ <b>CENTRE HOSPITALIER de CHÂTEAU-CHINON VILLE</b> ↓		
<b>TÉLÉRADIOLOGIE</b>		
<b>RADIOLOGIE : Du lundi au vendredi -09h00-12h00 &amp; 13h30-18h00</b>		
<b>TÉLÉ-CARDIOLOGIE</b> (ECG, holter rythmique, holter tensionnel, polygraphie)		
<b>Pr LAURENT</b>	Pose holter, MAPA, du lundi au jeudi	Rendez-vous au secrétariat de l'hôpital 03.86.79.60.62
	«ECG du lundi au vendredi 09h00-12h00 & 13h30-18h00»	
<b>Dr BALLOUT</b>	Polygraphie respiratoire du lundi au jeudi Pose à partir de 17h00, Dépose le lendemain matin	
<b>Dr ALVES</b>	<b>ANGIOLOGIE</b> (écho-doppler) 09h00-12h00 & 13h30-16h00	« sur la plateforme téléphonique » 03.86.79.60.97
<b>Dr BALLOUT</b>	<b>CARDIOLOGIE</b>	
<b>Dr DESPLAN</b>	<b>ENDOCRINOLOGIE / DIABÉTOLOGIE</b>	
<b>Dr GHRER</b>	<b>OPHTALMOLOGIE</b>	Rendez-vous à Nevers 03.86.37.74.17
<b>Dr SCHERRER</b>	<b>GYNÉCOLOGIE</b>	Rendez-vous au 08.00.00.42.42.

ANTENNE DE PÉRINATALITÉ DE CHÂTEAU-CHINON VILLE		
«CONSULTATIONS & EXPLORATIONS FONCTIONNELLES»		
PÉDIATRIE NÉONATALE		Prise de rendez-vous au Secrétariat de Gynécologie à Autun :
Dr FRANCOISE		
GYNÉCOLOGIE / OBSTÉTRIQUE		
Dr GALLON		
SAGE-FEMME	Selon la demande	03.85.86.84.53
Consultations d'informations, de conseils, de soutien à l'allaitement maternel		03.85.86.84.40
«IDE PUÉRICULTRICE et AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE»		



## Centre de Péri Maternité de Château-Chinon

42 rue Jean-Marie THEVENIN - 58120 CHATEAU-CHINON



Le Centre de Péri Maternité (CPM) de **Château-Chinon** propose **une offre pluridisciplinaire complète de soins** assurés par les équipes du territoire Saône et Loire – Bresse – Morvan.



Vous pouvez bénéficier des prestations suivantes :

- **Consultations programmées** en obstétrique, gynécologie, pédiatrie et accompagnement à la parentalité réalisées par les professionnels suivants :
  - Sage-femme : du lundi au jeudi de 10 h à 16 h,
  - Médecin gynécologue-obstétricien : un mercredi ou vendredi par mois,
  - Médecin pédiatre : un mercredi par mois,
  - Infirmier(ère) Puériculteur(trice) : le mercredi tous les 15 jours,
  - Auxiliaire de puériculture : les mercredis,
  - Psychologue : 1 jeudi par mois,
  - Socio-esthéticienne : 1 jeudi par mois.
- **Consultations non programmées** lors du temps de présence de la sage-femme.

**Pour prendre rendez-vous** : secrétariat du centre hospitalier d'Autun :  
Tél : **03.85.86.84.53**

Vous serez accueillie par la secrétaire du centre hospitalier de Château-Chinon (1er étage).  
En cas d'annulation ou autres difficultés concernant le rendez-vous, contacter le 03.86.79.60.62.

**Permanence téléphonique Sage-femme** : 03.85.86.83.74  
Assurée au CH d'Autun, tous les jours, de 7 h 30 à 19 h 30.

TER\_MAT\_REF006 (28/10/2024)



Pour les **urgences** : grossesse, gynécologie ou pédiatrie :  
Contacter le **SAMU**. Tél : **15**

## CENTRE DE PÉRI MATERNITÉ DE CHÂTEAU-CHINON

### OFFRE DE SOINS

- Consultations de suivi de grossesse,
- Échographies de datation et de suivi de grossesse,
- Entretien prénatal précoce,
- Séances de préparation à la naissance,
- Entretien postnatal précoce,
- Consultations postnatales,
- Consultations de pédiatrie,
- Séances de rééducation périnéale,
- Consultations avec une psychologue,
- Consultations de suivi gynécologique,
- Échographies gynécologiques,
- Consultations d'homéopathie,
- Accompagnement à l'allaitement maternel,
- Consultations de puériculture,
- Ateliers parentalité : massage bébé, écoute et conseils autour de la parentalité,
- Interventions d'une socio-esthéticienne.



Le 15 avril 2024, Le Conseil Municipal a voté le budget de la Ville de Château-Chinon pour l'année 2024. Utilisation des deniers publics, évolution des grandes enveloppes budgétaires, projet de l'année et perspectives, que retenir de ce budget ? Comment est-il organisé ? Petit rappel : le budget primitif de la commune voté en début d'année estime les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget comporte deux sections : chacune devant être équilibrée en matière de dépenses-recettes et ne pouvant donc pas être déficitaire.

Ce n'est qu'en fin d'année que le « Compte Administratif » est établi. Il est le bilan financier de la commune qui doit recenser précisément toutes les opérations effectuées.

- **Le FONCTIONNEMENT** : servant à financer toutes les opérations de gestion courante comme les dépenses d'entretien courant des bâtiments et d'énergie, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services, etc.

- **L'INVESTISSEMENT** : servant à financer les travaux importants, les achats fonciers, les projets communaux annuels ou quelquefois pluriannuels, qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Vous trouverez dans ce bulletin, le budget primitif principal « VILLE » ainsi que celui de « l'eau potable et de l'assainissement »

**Cette année encore, les impôts ne sont pas augmentés.**

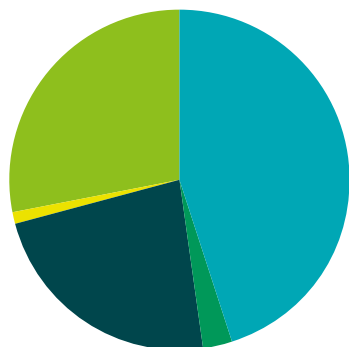
## BUDGET PRIMITIF « VILLE »

En 2024, la section de fonctionnement de la ville s'élève à **2 622 425,17 euros** et la section d'investissement à **3 731 251,06 euros**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**FONCTIONNEMENT : 2 622 425,17 €**

### DEPENSES



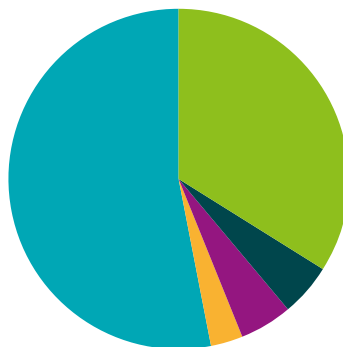
- Ch 011 Caractère général
- Ch 012 Personnel
- Ch 014 Atténuation de produits
- Ch 65 Autres charges gestion courante
- Ch 66 Ch financières
- Ch 67 Ch exceptionnelles
- Ch 68 Dotation aux provisions (article 6817)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service effectuées, les subvention versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, les intérêts des emprunts à payer auxquelles il convient d'ajouter les dotations d'amortissement.

## Les recettes de fonctionnement

correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations transports scolaires internes, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, à des travaux en régie.

### RECETTES



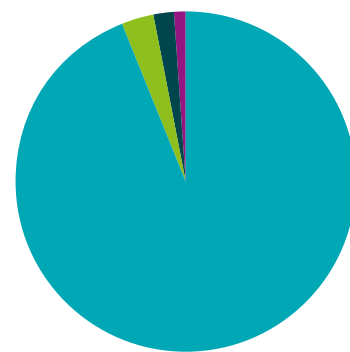
- Ch 70 Ventes de produits
- Ch 013 Atténuation de charges
- Ch 73 Impôts et taxes
- Ch 74 Dotations
- Ch 75 Locations
- Ch 77 Pds exceptionnels
- Ch 78 Reprise sur provisions
- Ch 042 722 Travaux en régie

**Le budget d'investissement** quant à lui prépare l'avenir. Il dessine et valide les projets actés. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section liée aux futures réalisations de la commune sont à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Investissement : 3 731 251,06 €**

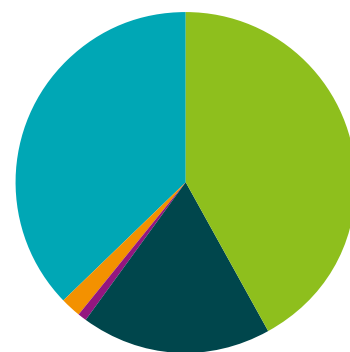
Les travaux d'extension de l'école maternelle sont en cours et devraient être finalisés au Printemps 2025. Pour ces travaux d'ampleur, la commune a dû recourir à un emprunt de **1 400 000,00 €** s'échelonnant sur 40 ans.

## DEPENSES INVESTISSEMENT ANNEE 2024



- Cumul investissement reporté
- Travaux en régie
- Remboursement du capital
- Cautions
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles

## RECETTES INVESTISSEMENT ANNEE 2024

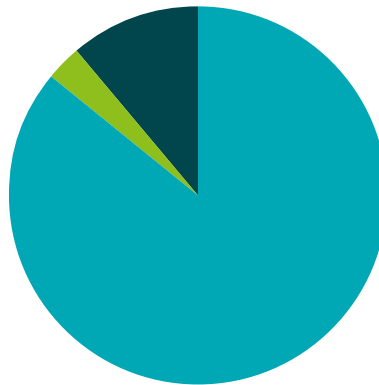


- Recettes
- Affectation du résultat
- Opération ordre de section
- Dotations
- Emprunt
- Cautions et bail à construction
- Subventions d'investissement

## BUDGET PRIMITIF « EAU » FONCTIONNEMENT

Les dépenses pour le service de l'eau sont : l'adhésion AEP, les analyses de l'eau, les intérêts d'emprunts et les dotations aux amortissement, ce qui représente : **80 081,42 €**. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la commune perçoit uniquement la taxe communale encaissée et reversée par le délégataire de service public ainsi que le report de l'exercice antérieur et une quote part subvention (amortissement des subventions d'investissement), ce qui représente **435 276,92 €**.

### DEPENSES



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Autres charges de gestion courante
- Dotation amortissement
- Dépenses imprévues

### RECETTES



- Produits des services et ventes diverses
- Résultat d'exploitation reporté
- Quote part subvention

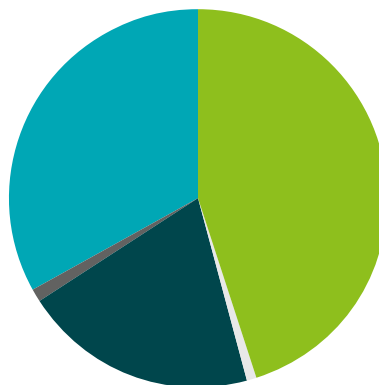
### INVESTISSEMENT

Le budget est en suréquilibre en section de fonctionnement et équilibré en section d'investissement. Cette tolérance est accordée pour les budgets annexes.

## BUDGET PRIMITIF « ASSAINISSEMENT » FONCTIONNEMENT

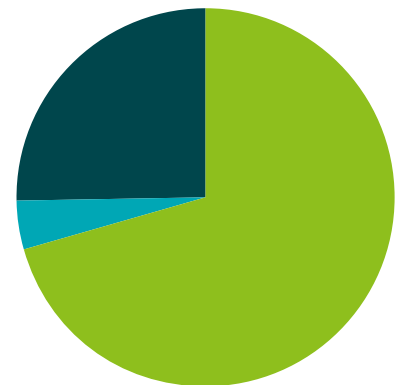
Les dépenses pour le service de l'assainissement sont : l'adhésion Assainissement, l'épandage des boues ainsi que la révision du matériel et les intérêts d'emprunts. Elles sont en augmentation par rapport à 2023 suite notamment à la réparation de la balayeuse, à l'augmentation de l'assurance de cette dernière, à l'augmentation du suivi agronomique de l'épandage des boues par VALTERRA, au chaulage et à l'adhésion « assainissement auprès du Département ». Elles représentent : **114 352, 64 €**

### DEPENSES



- Charges à caractère général
- Charges financières
- Dotation amortissement
- Opération d'ordre entre section
- Dépenses imprévues

### RECETTES



- Produits de service
- Résultat d'exploitation reporté
- Quote part subvention

### INVESTISSEMENT

Le diagnostic assainissement ALTEREO réalisé en 2019, préconise des travaux jusqu'en 2036. La Municipalité a prévu encore cette année quelques travaux pour un montant de 164 792,13 €. Le budget est en suréquilibre en section de fonctionnement et équilibré en section d'investissement. Cette tolérance est accordée pour les budgets annexes.

Les recettes sont représentées par la taxe communale perçue et reversée par le délégataire de service public, les primes d'assainissement versées par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Elles représentent **292 099,54 €**



# La réforme des redevances de l'eau et de l'assainissement



## ARTICLE SUR LA REFORME DES REDEVANCES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

À compter de 2025, l'État impose des modifications impactant les factures d'eau et d'assainissement ; cela fait suite au déploiement du plan Eau annoncé par le président de la République le 30 mars 2023.

Par conséquent, les redevances perçues par les agences de l'eau, essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : rééquilibrer progressivement les contributions entre les différents usagers de l'eau (domestiques, professionnels, agriculteurs...), valoriser les efforts des collectivités pour leur bonne gestion patrimoniale, la performance de leurs ouvrages, et accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique. Dans le cadre de cette réforme, trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau : sur la consommation d'eau potable, pour la performance des systèmes d'assainissement collectif et pour la performance des réseaux d'eau potable. Elles se substituent aux redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

## LA FACTURATION AUPRES DES ABONNES : (article D.213-48-35-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) :

Quelle que soit la période de distribution concernée, les volumes facturés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont soumis au nouveau dispositif des redevances des agences de l'eau. La facture devra faire apparaître sous la rubrique « Organismes publics » 4 lignes « Agences de l'eau » : Consommation d'eau potable, Performance des systèmes d'assainissement collectif, Performance des réseaux d'eau potable et Prélèvement sur la ressource en eau.

La redevance pour performance des réseaux d'eau potable est répercutée sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m<sup>3</sup> d'eau vendu. Ce supplément de prix correspondant à la redevance pour performance peut être majoré du moins-perçu ou minoré du trop-perçu de la deuxième année précédant l'année d'imposition de la redevance.

**Lien pour avoir plus d'information : <https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>**

## Ordures ménagères : une harmonisation inégalitaire

Dans l'obligation de choisir, pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, le même type de facturation, le conseil communautaire a opté, sur proposition du cabinet « expert » EXFILO, pour la taxe TEOM plutôt que la redevance REOM.

Pour la communauté de communes, la TEOM, c'est la solution de facilité, car la facturation est réalisée directement par les services fiscaux, sans risques d'impayés, sans obligation de connaître le nombre d'usagers par foyer et sans avoir évalué la production de déchets.

Pour les habitants, cette nouvelle tarification a un coût. En premier lieu, par les huit pour cent de surfacturation dus aux services fiscaux, en second lieu et essentiellement parce que la facturation est proportionnelle à la base fiscale du logement et non pas à la quantité estimée de déchets produits.

Ainsi, certains habitants ont pu voir leur facturation majorée de 200%, 300% voire davantage alors qu'ils sont de faibles producteurs de déchets.

Lors des débats en conseil communautaire, les élus de CHATEAU-CHINON-VILLE ont réclamé, sans jamais l'obtenir, les études faites sur le coût réel du ramassage et du traitement des Ordures Ménagères par secteur. Cette absence de réponse est en contradiction avec la Loi qui prévoit que le tarif doit être proportionné au service rendu et aux coûts réels de l'activité. Soulignons que cette demande ne remettrait nullement en cause la solidarité intercommunale qui doit être préservée.

L'ensemble des élus de l'ancienne communauté de communes du Haut Morvan a voté dans ce sens, à l'exception de l'élé communal de l'opposition de CHATEAU-CHINON-VILLE et d'une vice-présidente qui s'est abstenue,

Lors des prochaines semaines et des prochains conseils communautaires, les élus de notre commune continueront à exiger que les tarifs soient justes et équitables, que les coûts de fonctionnement et d'investissement soit optimisés enfin que la CCMSGL assure pleinement sa mission notamment sur les ramassages des déchets dit indument comme sauvages.

**CF : Fin du bulletin heures et jours de ramassage**

### RAPPEL : UNIQUEMENT DES SACS :

### INTERDIT :



# Information sur le plan pluriannuel d'investissement de la commune



En 2024, la commune a procédé à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) permettant de prioriser ses actions et de planifier ses investissements sur plusieurs années avec le cabinet Ressources Consultants Finance.

Ce document, outil de pilotage des collectivités permet d'avoir une vision prospective avec une lisibilité accrue des engagements de la collectivité et du suivi de leur mise en œuvre.

Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés. A chaque projet est associé un financement, ainsi qu'une temporalité.

A l'aune de l'évolution des projets, des subventions nouvelles, de la conjoncture nationale et des nouvelles mesures mises en place, comme par exemple, la diminution du Fonds de Compensation de la TVA avec un taux revu à la baisse dès janvier 2025, ce PPI doit être actualisé avant la présentation finale au conseil municipal et sera ensuite porté à la connaissance de la population.

**La seule information que nous puissions vous donner, c'est qu'il n'est absolument pas question d'augmenter vos impôts !!!**

## La voirie

Les problèmes de VOIRIE sont « LE TOURMENT » de la commune, la municipalité en est parfaitement consciente, car comme vous, elle l'utilise tous les jours.

Sans jeter l'opprobre sur les municipalités précédentes, il n'est pas exagéré d'écrire que ces désagréments ne datent pas de 2020 et de notre arrivée à la tête de la commune.

Depuis, cette date, les élus à la tête de la mairie rencontrent plusieurs freins à leur action dans ce domaine :

- L'étude diagnostic ALTEREO du réseau d'assainissement et de l'unité de traitement des eaux usées datant de 2020 avec un plan pluriannuel de travaux pour une somme de 5 750 000 euros, forcément à revaloriser du fait de l'inflation !
- Une étude diagnostic du réseau d'eau à réaliser. Cette dernière est en cours.
- L'enfouissement des lignes électriques, Orange, partiellement en train de se faire, avec l'assistance du SIEEEN.

Ces problématiques démontrent que plus de 80% de nos réseaux souterrains sont à remplacer. Il serait, donc, aberrant de refaire les chaussées avant que les canalisations soient changées. Nous ne pouvons pas demander à la CCMSGL de goudronner des rues qu'il faudra recreuser.

- Le désaccord qui nous oppose à la Communauté de Communes dans le cadre du pacte financier et fiscal porte, notamment, sur les montants de droit de voirie et sur l'utilisation détournée qu'il est

fait de ces dits-droits. Ces questions sont portées devant le juge administratif.

- Ainsi, pour les « droits de voirie 2025 », le montant qui nous est octroyé a été diminué de « la participation comptabilisée des charges de la piscine communautaire » ce qui va à l'encontre des textes, compte-tenu du transfert de cette structure.

Cependant malgré notre désaccord sur la gestion de la compétence voirie et les montants du dénommé « droit de voirie » sous-évalué, et **dans l'attente de la décision du juge administratif**, la commune, dès l'année dernière, a communiqué au Président de la Communauté de Communes la liste des voiries dont l'état du réseau souterrain a été finalisé et qui n'auront pas à être, de nouveau, excavées.

C'est pourquoi, la CCMSGL a décidé en 2024 d'opérer la réfection de la voirie de la Place Lamartine et de reboucher quelques trous en point-à-temps.

Pour 2025, il en sera de même.

Au l'aune de ces éléments, vous comprendrez que nous ne pouvons pas jeter la pierre à nos prédécesseurs qui, comme nous, ont été confrontés à ces problèmes.

Par contre, la bonne nouvelle concernant la voirie, c'est que l'étude de nos kilomètres de voirie pris en compte par la préfecture, actuellement 12 km, a établi que nous avons près de 24 km non comptabilisés ! Dès 2026, ils le seront, ce qui permettra d'augmenter nos dotations.



## Travaux d'enfouissement des réseaux aériens Faubourg de Paris

La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'enfouissement de réseaux aériens (EDF, Télécom et éclairage public) Faubourg de Paris de la Rue Saint-Christophe à la rue du Lavoir se sont achevés à l'été 2024. Cette dernière a été, en partie, financée par les fonds départementaux pour l'amélioration de l'insertion esthétique des réseaux électriques et de télécommunications du SIEEEN, à hauteur 72 000.00 TTC. Elle a correspondu à 300 mètres de rue. Le reste à charge pour la Commune a été de 5 608,00 € TTC pour l'éclairage public et 31 845,60 € TTC pour le génie civil Télécom.

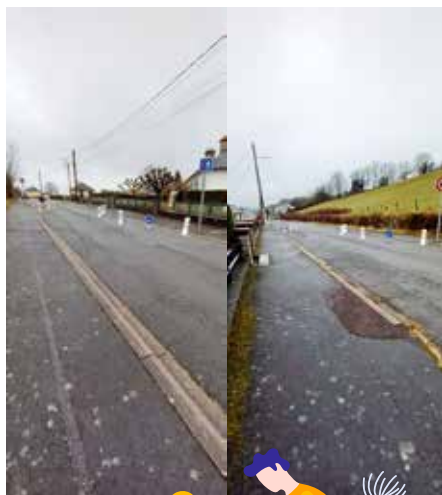
En 2025, la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de la rue du Lavoir jusqu'à la rue de Bel Air est actée sous maîtrise d'œuvre du SIEEEN.

À l'issue de ces travaux, une 3<sup>ème</sup> tranche est en réflexion afin de réaliser les travaux d'assainissement et d'alimentation d'eau potable avec la mise en place du séparatif puis le réaménagement urbain (trottoir et voirie).



## Réduction de la vitesse Rue de Bel Air

À la demande des riverains qui se plaignaient de la vitesse excessive des véhicules empruntant la Rue de Bel Air, des chicanes ont été installées en haut au niveau du 1/3 et du 17 de la rue afin de réduire la vitesse. La signalétique de stationnement sera également revue afin que les voisins se garent, coté descente, à cheval sur la rue et le trottoir.



## Démolition d'une maison en déshérence Rue de Raffigny

Dans le cadre du projet de « La Terre au Ciel » une maison en déshérence a été démolie au n°10 rue de Raffigny à la satisfaction générale des riverains. Cette dernière a laissé place à une terrasse aménagée en parking donnant une vue sur le quartier des « Fiottes » et les monts du Morvan.



## RAPPEL : la propreté des trottoirs et pieds de murs incombe aux propriétaires et locataires.

La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques, **mais en complément des actions des services techniques, nous rappelons qu'en toute saison, la propreté des trottoirs et pieds de murs incombe aux propriétaires et locataires.**

Ainsi, comme l'indique l'arrêté portant Règlement Sanitaire Départemental n° 85-3 421, **les habitants sont responsables de :**

- Le déblayage de la neige tombée devant leur habitation jusqu'au caniveau en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, du sable, des cendres ou de la sciure de bois doit être jeté devant les habitations.

- Assurer le libre passage des riverains sur la voie publique. Ainsi, il revient à tous de laisser un espace de cheminement de 1.20m lorsque la largeur du trottoir existant le permet aux piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.
- La taille des haies à l'aplomb du domaine public. Leur hauteur doit pas excéder 2 mètres, voire moins à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.



- L'élagage des arbres et des haies en bordure des voies publiques afin que rien ne dépasse de leur clôture sur la rue.
- L'entretien de l'espace communal devant leur habitation (mauvaises herbes au pieds des murs de clôture, les fleurs, feuilles et fruits tombés) sur une largeur de 30cm depuis le pied du mur.

# Nouvel adressage

Afin de sécuriser les interventions des secours, le passage des livreurs qui, aujourd'hui s'opèrent via les applications de navigations GPS, il a été nécessaire de lever les méprises éventuelles en renommant les rues ayant des appellations redondantes qui pouvaient prêter à confusion.

Lors de la commission développement durable et vie citoyenne du 18 septembre 2023, puis en conseil Municipal du 27 septembre 2023, Il a été décidé de renommer certaines rues en mettant en avant les hommes et les femmes de Château-Chinon Ville s'étant distingués, ainsi sont devenues :

- La rue DES FOSSÉS → **RUE DU DOCTEUR RENÉ-PIERRE SIGNÉ**

Né le 16 septembre 1930, médecin généraliste il s'installe à Château-Chinon Ville dans les années 50, il fut conseiller général du canton de Château-Chinon de 1970 à 2001, sénateur de la Nièvre le 18 décembre 1986 à la suite du décès de Noël Berrier. Il est ensuite réélu jusqu'en 2011.

Il a pris la suite de François Mitterrand, alors élu président de la République, dans ses fonctions de maire de Château-Chinon (Ville) de 1981 à 2008.

Il est sénateur maire honoraire. Son investissement pour Château-Chinon Ville en tant que médecin et que « politique » est ainsi reconnu.

- La rue du CHAMP CHARTON → **IMPASSE DU CHAMP CHARTON**

- La rue du CHÂTEAU qui prête à confusion avec la Place du Château → **RUE JULES DARDY**

Né le 9 avril 1911 à Château-Chinon au Faubourg de Paris où son père, Compagnon du Tour de France, était un menuisier-charpentier, amateur d'art, et sa mère couturière, Jules Dardy a vécu son enfance parmi les meubles et objets restaurés par son père et les étoffes de l'atelier de sa mère. En 1926, il entra à l'École des arts décoratifs de Paris où il resta sept ans, peignant des toiles dans le style des natures mortes des peintres hollandais, illustrant des livres, des revues et créant des motifs de papiers peints. Ayant fait la connaissance de Maurice Leloir, auteur d'une Histoire du costume, il habilla des mannequins au Musée Carnavalet, participa à des expositions au musée Galliera, mit en scène les vitrines des grands magasins et commença de constituer sa propre collection de

vêtements et accessoires. Il partagea son temps entre le Morvan et Paris. À la demande de François Mitterrand, sa collection fut achetée pour le Musée du costume et du folklore du Morvan de Château-Chinon. Jules Dardy en sera, en quelque sorte, le conservateur. Il continua sa quête de costumes, de tissus anciens, d'accessoires, de bibelots et de meubles : plus de 2000 objets seront achetés à nouveau en 1983 par la ville de Château-Chinon. Pour les Galvachers du Morvan, il dessina d'après des modèles du 19ème siècle des costumes tout en initiant au dessin et à la peinture des jeunes Château-Chinonais. Décédé le 18 août 1992, il fut enterré au cimetière de Château-Chinon.

- La rue entre la route d'AUTUN et la rue CHARLES BOULLE → **PASSAGE MAURICE MARECHAL**

Maurice Maréchal était un journaliste français né le 27 août 1882 à Château-Chinon Ville, mort le 15 février 1942. Il est l'un des fondateurs du journal « **Le Canard enchaîné** ».

- La FERME DE ROSSIGNOL → **IMPASSE DE ROSSIGNOL**

Nous avons 3 appellations « des fontaines » avec la rue des Fontaines, la rue Basse des Fontaines et la rue Haute des Fontaines qu'il convenait de renommer deux d'entre-elles :

- La rue HAUTE DES FONTAINES → **RUE RÉGINE PERNOUD**

Née le 17 juin 1909 à Château-Chinon Ville et morte le 22 avril 1998 à Paris, historienne médiéviste française dont les recherches ont permis de modifier la vision de la femme au Moyen- Âge. Elle était également archiviste

Outre ses recherches et publications sur de grandes figures féminines du Moyen Âge, Régine Pernoud a étudié la condition féminine elle-même, Seule historienne à faire des conférences sur les femmes à Notre-Dame, elle défend la thèse que ce sont les bourgeois de la Renaissance et de l'époque classique qui ont condamné la femme à rester à la maison et que celle-ci était beaucoup plus libre au Moyen Âge : cette évolution date selon elle du Concile de Trente.



- La rue BASSE DES FONTAINES → **RUE DES MICHAUDS** du nom de la fontaine à l'angle de la rue des Fontaines et de la rue Basse des Fontaines

- La partie impasse de la rue DE LA PROMENADE → **IMPASSE DE COURMONT**

- LA MARQUISE → **RUE DE BIBRACTE**

- LE CALVAIRE (Poste météo reprend son nom d'origine → **CHEMIN DE L'OBSERVATOIRE**

- La rue DE VOLIN venant en similitude avec le Faubourg DE VOLIN → **RUE MARIE PAILLARD**

Née le 05 août 1882, elle est décédée le 04 janvier 1968, elle est inhumée dans l'ancien cimetière de Château-Chinon, côté droit, rangée 13, tombe 12.

Cette dame fut reconnue Juste parmi les Nations et pendant la guerre demeurait Rue Basse des Fontaines, proche de la rue de Volin

- La mairie Annexe sera positionnée 2 **PLACE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION**

- La chaufferie du SIEEEN 4 **PLACE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION**

- La piscine 1 **PLACE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION**

- La salle Émile Guillaumin : 2 **SQUARE DU 19 MARS 1962**

- Le bureau des services techniques : 4 **SQUARE DU 19 MARS 1962**

- L'entrée du cimetière derrière la mairie : 6 **SQUARE DU 19 MARS 1962**.

# Aides à la rénovation des logements 2025



Au lendemain de la motion de censure votée par l'Assemblée Nationale, le gouvernement de Michel Barnier a publié, le 5 décembre 2024, un décret et un arrêté qui fixent les modalités d'attribution de l'aide MaPrimeRénov' qui sera versée en 2025 par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Le conseil d'administration de l'Anah a approuvé, le 11 décembre 2024, un budget total de 4,4 milliards d'euros pour l'année 2025.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2025, l'accès au parcours par geste de travaux (chauffage, isolation, chauffe-eau, sanitaire) sera prolongé pour les logements classés F et G (passoires thermiques) en France métropolitaine. Il sera aussi possible de réaliser des travaux d'isolation sans remplacement du système de chauffage. Et il ne sera pas obligatoire en 2025 de fournir un diagnostic de performance énergétique (DPE).

Par contre, les forfaits éligibles aux rénovations d'ampleur (parcours accompagné obligatoire) pour les ménages à revenus supérieurs diminueront ; le taux d'aide passera ainsi de 30 à 10 % pour les projets permettant un gain de deux classes au DPE, de 35 à 15 % pour les projets permettant un gain de trois classes et de 35 à 20 % pour les projets permettant un gain de quatre classes ou plus. « Ces aides publiques restent néanmoins conséquentes : jusqu'à 21 000 € d'aides, à comparer au forfait

«rénovation globale» de 2 500 € en 2022 », estime l'Anah. Une bonification de 10 % restera aussi appliquée si le logement sort du statut de passoire thermique. Tandis que la prise en charge par l'État des prestations des Accompagnateurs Rénov' ne changera pas, selon les revenus des propriétaires, et dans la limite de 2 000 euros en faveur des ménages très modestes.

En 2024, le conseil communautaire de la CCMSGL a approuvé une participation pour chaque dossier présenté par les propriétaires à revenus modestes et très modestes accompagné par le programme départemental de l'habitat pour un montant de 1000 € par dossier. Le premier dossier présenté par des propriétaires à faibles revenus a bénéficié d'un cumul d'aides de plus de 85% du montant des travaux.

## Pour plus de renseignements :

- Premiers conseils en mairie au 03 86 85 29 12 (Petites villes de demain)
- Permanence de France Rénov à Château-Chinon sur rendez-vous au : 03 86 38 22 21

## Liens utiles :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328>
- <https://www.anah.gouv.fr/document/panorama-des-aides-2025>

## Zone 30

La consultation des Château-Chinonais lors de la réunion des GAP (Groupe d'Action Projet) ayant pour thème «la sécurité, la mobilité et le stationnement» a mis en avant les demandes récurrentes de réduire la vitesse sur la commune. Il a donc été décidé de **généraliser le 30 km/h sur l'ensemble des voies communales**, hormis, la route de Lormes mitoyenne avec Château-Chinon Campagne, et celles qui, aujourd'hui sont à 20km/h et qui le resteront, dans le courant de l'année.

Sachez que les zones 30 **permettent en agglomération de réduire le nombre d'accidents et leur gravité.**

Un véhicule qui circule à 30 km/h demande une distance de freinage de l'ordre de 10 à 15 m pour s'arrêter en cas d'urgence, contre une distance de freinage de l'ordre de 25 à 30 m s'il circule à 50 km/h !!!



## Service autonomie

**Le service autonomie du CENTRE SOCIAL du HAUT MORVAN** propose pour les personnes âgées ou en manque d'autonomie différentes prestations :

- Service d'aides ménagères
- Service de Soins Infirmier à Domicile
- Portage de repas à domicile

Ces services peuvent être pris en charge en partie par l'Assurance Maladie, les caisses de retraite, et les mutuelles.

N'hésitez pas à vous renseigner au **03 86 85 18 66** ou rendez-vous à la **Maison de la Solidarité**, 6 place Notre Dame CHATEAU-CHINON-VILLE



# ASVP = Agent de surveillance de la voie publique

Un **nouvel ASVP** (unique sur la commune) vient d'être assermenté. Il aura pour mission première la surveillance et le contrôle du stationnement ou des véhicules arrêtés sur la voie publique. Il a toute autorité pour relever et dresser des amendes pour les infractions relatives à l'arrêt, au stationnement, au défaut d'assurance ou de positionnement du disque bleu d'un véhicule, mais également pour en demander l'enlèvement en cas de gêne.

L'**ASVP** assure, aussi, d'autres missions en matière de protection de la voie publique, du code de la santé publique, de l'environnement : il surveille les abords des équipements et des lieux publics (notamment les écoles), participe à la sécurisation des événements sportifs et culturels sur la commune et renseigne les usagers.

L'**ASVP** est compétent pour relever les infractions aux bruits de voisinage et constater les infractions au règlement sanitaire relatives à la propreté des voies et des espaces publics.

Afin d'être parfaitement préparé, ce dernier a effectué un stage d'une semaine auprès du policier municipal formateur de la commune de Saint-Eloi.



## Les chats « libres » de Château-Chinon Ville

La municipalité, depuis quelques années, en tant que responsable des animaux errants sur la commune organise la prise en charge et les premiers soins des félins sans maître. Nous organisons des campagnes de stérilisation de ces chats.

Grâce à l'association « les chats libres du Bazois » et un certain nombre de bénévoles, ces animaux sont remis en liberté sur les lieux de récupération et sont nourris grâce à ces derniers.

Rappelons que le **nourrissage de ces chats identifiés au nom d'une commune ou de l'association est autorisé sur les lieux de leur capture.**

En effet, le maire peut, à l'initiative de la municipalité ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, pour faire procéder à leur stérilisation et leur identification. Ces chats sont par la suite relâchés sur le lieu de leur capture.

Ces chats sont identifiés au fichier national des carnivores domestiques (Icad), au nom de la commune ou de l'association, sous le statut de chat libre.

Les chats identifiés sous le statut de chat libre bénéficient de la même protection que les chats identifiés au nom de particuliers, notamment en cas de maltraitance, (*Code rural et de la pêche maritime : article L211-27 et Code de la santé publique : article R1331-54*).

Sur la commune, nous comptons une cinquantaine de chats libres qui sont notamment nourris :

- Places : ST CHRISTOPHE et JEAN SALLONNYER
- Rues : de VOLIN et de RAFFIGNY
- Faubourg de PARIS
- Avenues : VAUBAN et GAUDEL.

Pour rappel aux propriétaires : Le chat qu'il s'agisse d'un chaton ou d'un animal adulte, **doit obligatoirement être identifié par puce électronique ou tatouage au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad)** et doit être stérilisé ou castré s'il vit dehors. Un chat ne peut pas être cédé sans être identifié.

Les chats libres de Château-Chinon Ville sont l'affaire de toutes et tous, aussi,

- **N'hésitez pas à aider nos bénévoles en leur fournissant de temps en temps des croquettes pour nos petits poilus,**
- A signaler à la Mairie les chats errants non identifiés,
- A rappeler à vos amis, voisins que leurs animaux doivent être tatoués, stérilisés ou castrés afin d'éviter leur propagation.

La prochaine étape pour la commune sera de doter nos félins d'« hôtels à chats » afin de les mettre correctement à l'abri, votre aide à la conception et à la création sera la bienvenue.





**Un ciné-débat le 05 mars 2025** où sera projeté un documentaire de 52 minutes retraçant l'échange et la création entre les jeunes et les résistants de l'exposition « Maquisarbres ».

Sont invités à ce ciné-débat, les différents acteurs de ces ateliers qui développeront le cheminement de leur travail, un historien afin d'évoquer la résistance en Morvan, nos anciens de Château-Chinon Ville auxquels, il sera fait appel pour évoquer leur guerre, les Château-Chinonais pour l'écoute et l'échange.



**Le 03 AVRIL 2025**, D'Jazz Nevers Festival passe par le cinéma l'Etoile, venez passer une belle soirée.



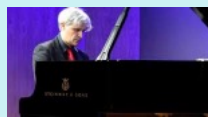
**Le 21 JUIN 2025**, nous accueillerons, en haut du Champlain, l'arrivée de l'avant dernière étape du 47ème TNM qui partira de Saint Martin du Puy (Nièvre)



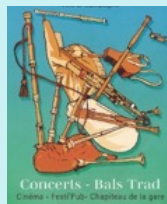
**Le 21 JUIN 2025**, au boulodrome allée des Eduens, 1<sup>er</sup> régional de pétanque à Château-Chinon Ville avec plus de 400 compétiteurs.



**FESTIVAL DU COURT METRAGE A CHATEAU-CHINON VILLE les 25/26/27 JUILLET 2025** (Cinéma + Auditorium du Centre Condorcet + Salle Louise Michel + Amphithéâtre Espace Mitterrand)



**Francesco ATTESTI** est un pianiste italien de renommée internationale. Depuis juin 2019, il est Conseiller culturel et touristique de la ville de Cortona, jumelée avec Château-Chinon Ville. Il nous fera l'honneur de se produire gratuitement en fin d'été (date à définir)



**Festi Rencontres Morvan Irlande Écosse** à Château Chinon Ville & Campagne les 25, 26, 27 septembre 2025.

## Elaboration d'un règlement local de la publicité

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de Château-Chinon Ville s'est vu transférer une nouvelle compétence en matière de police de la publicité, des enseignes et des préenseignes. La ville a choisi de prendre à bras le corps cette compétence, jusqu'alors exercée par les services de l'État.

Concrètement, le service urbanisme de la Mairie est chargé de conseiller et d'instruire toutes demandes relatives à la modification, au remplacement et à l'installation de dispositif de publicité, d'enseigne ou de préenseigne. Cette demande obligatoire se matérialise par le dépôt d'un formulaire en Mairie (n°14798). Ce dernier est facilement téléchargeable sur internet.

Cependant, nous avons constaté que la réglementation nationale, mentionnée principalement dans le Code de l'environnement, est en réalité très stricte lorsque la commune fait partie d'un Parc Naturel Régional. C'est le cas de Château-Chinon Ville ! En effet, dans un Parc Naturel Régional, **la publicité est interdite en agglomération et hors agglomération**. C'est pourquoi vous avez pu constater la disparition à Château-Chinon Ville, de certains dispositifs publicitaires et notamment des sucettes d'entrée de ville.

Plusieurs entrepreneurs mécontents et notamment l'association des commerçants et artisans du Haut-Morvan ont demandé à la commune de ne pas appliquer la loi et d'octroyer des dérogations en matière de publicité (sous prétexte que les autres communes limitrophes refuseraient d'exercer cette compétence).

Dans ce contexte, la municipalité souhaite trouver des solutions plus légales en élaborant un Règlement Local de la Publicité. Il s'agit d'un document permettant **d'adapter localement certains points de la réglementation nationale** applicable aux publicités, enseignes et préenseignes. Ainsi, et en collaboration avec le Parc,

nous espérons pouvoir adapter voire assouplir certains points de cette réglementation nationale.

Cette adaptation vise également à **limiter les pollutions visuelles et lumineuses sur le territoire communal**.

Procédure et calendrier :

### - **Elaboration du Projet : de novembre 2024 à mai 2025**

Il s'agit de recueillir les besoins des artisans et des commerçants par l'intermédiaire de 5 réunions du Groupe Action Projet de la ville (ouvert à tous) et de rédiger un projet de RLP.

### - **Concertation des personnes publiques associées : de juin à septembre 2025**

Cette phase vise à présenter le projet du RLP à des personnes publiques associée (le PNRM, le Département, la DDT...) Pour validation.

### - **Enquête publique : octobre-novembre 2025**

Le projet de RLP est soumis à enquête publique par la désignation d'un commissaire enquêteur.

### - **Approbation et entrée en vigueur du RLP : janvier 2026**

A la suite de l'enquête publique et après avoir le cas échéant modifié le projet de RLP, la délibération d'approbation (Conseil municipal) du RLP conclut la procédure.



# Les agents de la collectivité : des équipes engagées face aux Changements

Cette année, la collectivité a connu des évolutions marquantes, en partie liées aux départs à la retraite de deux agents, figures marquantes de la vie municipale. Ces changements ont été l'occasion de valoriser l'engagement des équipes actuelles, de restructurer le pôle administratif, enfin de recruter de nouveaux talents pour continuer à offrir un service de qualité aux habitants sans pour autant augmenter la masse salariale.

- **Création d'un pôle dédié à la propreté urbaine** : Afin de répondre aux attentes des habitants en matière de cadre de vie, une section propreté forte de trois agents a été constituée au sein des services techniques. Leur mission, essentielle et parfois discrète, est de veiller journalièrement à la netteté de nos espaces publics,
- **Habilitation d'un agent chargé de garantir la sécurité publique** : En début d'année 2025, un employé des services techniques changera de casquette pour assurer le rôle d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour assurer la tranquillité, la sécurité des citoyens, le respect du code de la route,
- **Un accueil toujours au cœur de la mairie** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle collaboratrice prend en charge le service d'accueil, apportant ses compétences, son sens du service public, sa

zenitude pour perpétuer avec qualité les relations avec les administrés,

- **Une transition interne réussie** : Après avoir occupé le poste d'accueil pendant plus de dix ans avec beaucoup d'investissement, la titulaire rejoint l'équipe des Ressources Humaines. Cette évolution témoigne de la volonté de la collectivité d'accompagner ses agents dans leur montée en compétences et leurs aspirations professionnelles,
- **L'urbanisme communal se refonde** : Occupé par le VTA (Volontariat territorial de l'administration) le poste dédié à l'urbanisme sera repris par la collaboratrice actuellement en charge de l'Etat Civil et des élections,
- **L'agent chargé des CNI/PASSEPORT** : Ses missions progressent avec la prise en charge de l'Etat Civil,
- **La mise en place du futur de la commune** : Passe par le recrutement d'un préfigurateur pour le projet «Château-Chinon de la terre au ciel». Ce projet, qui mobilise expertise et énergie, promet de dynamiser le territoire, il sera soutenu par l'actuel VTA, spécialiste du droit, de l'urbanisme, de l'histoire, de l'art,

La municipalité tient à remercier vivement ces agents pour leur engagement et leur travail, tout en souhaitant une belle retraite aux anciens qui ont tant contribué au service public.

## Inauguration de la restauration du Tableau « La Vague » d'Henri Georges Chartier

Henri-Georges Jacques Chartier, né à Château-Chinon le 25 février 1859, mort à Paris en 1924, est un peintre français de l'École des beaux-arts de Paris. Il peint « La Vague », huile sur toile représentant des soldats lors de la Grande Guerre, en 1918 et en fait don à sa commune de naissance en 1923. Le tableau était exposé au musée communal où il a subi un dégât des eaux entre les deux guerres. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 2019.

Afin de procéder à sa restauration, la commune effectue une consultation et c'est madame Nathalie GUILLAUMOT-SADOT, Diplômée d'Etat sur la commune de Narcy dans la Nièvre qui obtient la mission de procéder à la restauration de la toile et du cadre, validée par Arnaud ALEXANDRE, conservateur des monuments historiques. Le coût de cette opération s'est élevé à 9 701€, couvert par une subvention de l'Etat (DRAC) de 3 380€ et du Crédit Agricole de 1 000€.

Une souscription publique avec la Fondation du patrimoine récoltera 3 000€ de dons de particuliers parmi les habitants, élus et anciens élus de la commune, mais aussi des amateurs d'autres Régions, dont un peintre, monsieur Jany GAUBERT dans l'Aube, qui versera aux archives de la ville des œuvres originales et la photo du peintre.

Afin de présenter l'œuvre restaurée au public, de remercier les partenaires ainsi que tous les donateurs, une inauguration aura lieu le mercredi 26 mars à 18h dans la salle du Conseil de la mairie dans laquelle le tableau a pris place.



## SIVOM



Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) réunit les communes de Château-Chinon Campagne et Ville. Il emploie 10 agents (Secrétaire-ATSEM-personnels techniques). Le siège se situe à la Mairie de Château-Chinon Ville (à droite dans le péristyle).

Le SIVOM gère l'école maternelle J. PRÉVERT, l'école primaire G. SAND, l'église, les deux cimetières et le monument aux morts.

Le SIVOM est financé au ¾ par la commune de Château-Chinon Ville et à ¼ par la commune de Château-Chinon Campagne.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE DU SIVOM :

LUNDI : 09H00-12H00 / 14H00-16H00  
MARDI : 09H00-12H00 / 14H00-16H00  
MERCREDI : 09H00-12H00  
JEUDI : 09H00-12H00  
VENDREDI : 09H00-12H00 / 14H00-16H00

### Les inscriptions pour la rentrée des classes 2025-2026 se feront à compter du lundi 12 Mai 2025.

Les lundis de 09h00 à 12h00 / les mercredis de 09h00 à 11h30.

TEL : 03.86.85.26.99

Mail : sivom@ville-chateau-chinon.fr

# Médiathèque - Culture expositions 2025

	EXPOSITIONS	CONFERENCES / SPECTACLES ET AUTRES...
JANVIER		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 11 Janvier de 15 h à 16 h – <b>L’heure du conte avec le mouton zébré</b></li> <li>• Mardi 14 Janvier à 9 h 30 <b>RPE</b> : Tapis « La ferme »</li> <li>• Samedi 18 Janvier <b>Nuits de la lecture</b> de 14 h à 17 h – Préparation Atelier contes et accompagnement musical ouvert à tous</li> <li>• Samedi 25 Janvier de 9 h 30 à 10 h45 <b>Accords et contes – L’atelier des enfants avec Jean Dollet</b></li> <li>• Samedi 25 Janvier <b>Nuits de la lecture</b> de 15 h à 16 h – Balade contée à travers la médiathèque et de 16 h à 18 h Goûter et Audition des élèves de l’école de musique dans la salle d’exposition.</li> </ul>
FEVRIER		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 08 Février de 15 h à 16 h – <b>L’heure du conte avec le mouton zébré</b></li> <li>• Mardi 11 Février à 9 h 30 <b>RPE</b> : Kamishibai « Pirouette cacahuète »</li> <li>• Du 10 au 16 Février <b>Opération Coup de Foudre pour la Saint-Valentin – « RDV à l’aveugle » avec un livre</b></li> <li>• Mardi 11 Février à 15 h Savoirs <b>Furtifs avec la Cité des Présents, les résidents de l’EHPAD et l’artiste Clara Denidet</b></li> <li>• Samedi 22 Février de 9 h 30 à 10 h45 <b>Accords et contes – L’atelier des enfants avec Jean Dollet</b></li> </ul>
MARS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoles du secteur de Château-Chinon « La botanique »</li> <li>• Du 13 Mars au 11 Avril</li> <li>• Vernissage le Vendredi 21 Mars à 17 h</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Samedi 08 Mars de 15 h à 16 h – <b>L’heure du conte avec le mouton zébré</b></li> <li>• Samedi 22 Mars de 9 h 30 à 10 h45 <b>Accords et contes – L’atelier des enfants avec Jean Dollet</b></li> <li>• <b>Vote de l’Echappée Lecture 2024/2025</b> – Samedi 29 Mars</li> </ul>
AVRIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mark Bourne</li> </ul>	
MAI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruno Laurent « Les insectes »</li> </ul>	
JUIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Michel Bel « Etre paysan Bio en 2024 »</li> <li>• Début Juin</li> <li>• Patchwork 3 semaines en Juin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>22<sup>ème</sup> Prix Polar en Nivernais</b></li> </ul>
JUILLET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Martin Photographies et végétaux « Les arbres »</li> </ul>	
AOUT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie du Morvan</li> <li>• Peintures de Pro. Sur le Morvan</li> </ul>	
SEPTEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrice Verrier</li> <li>• Dessin et cartes Pannecièrre et Château-Chinon</li> </ul>	
OCTOBRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer Les Eduens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prix des lecteurs des bibliothèques du Morvan</b> - Vote le 15 Octobre</li> </ul>
NOVEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves du cours de dessin de Lily</li> </ul>	
DECEMBRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attente d’accord d’exposant</li> </ul>	

## Démarrage des travaux sur le site du Calvaire

Le projet « Château-Chinon de la Terre au Ciel » avance à grands pas. La municipalité se prépare à la réalisation des travaux de réhabilitation de l’ancienne station météo et de l’usine des eaux de la ville situées sur la montagne du Calvaire. L’objectif de ce chantier ambitieux est de redonner une nouvelle vie à ces bâtiments à l’abandon, par la création d’un complexe scientifique et astronomique accessible à tous.

Même s’il est actuellement trop tôt pour apercevoir les camions de chantier au sommet de la ville, les travaux d’aménagement ont bel et bien commencé ! En effet, un chantier de

défrichage est actuellement réalisé en régie par les services techniques de la Mairie. Ainsi, vous pourrez probablement croiser sur le site Monsieur Stéphane Gérasse (agent expérimenté des services techniques affecté au Calvaire) et Monsieur Maxime Poussin (apprenti). Ils œuvrent actuellement à la coupe des tuyas situés à proximité des bâtiments, au débroussaillage des parcelles communales tout en participant à l’identification et à l’évacuation des arbres morts ou malades.

Nous tenons à les féliciter pour l’ensemble du travail qu’ils fournissent au quotidien dans le cadre de ce projet.

De plus, en facilitant l’accès des futures entreprises sur le chantier, ils contribuent à maintenir le cap d’une ouverture de la structure au public prévue pour 2026.



# L'école maternelle Jacques Prévert labellisée Edu-Renov

Les travaux de construction de l'extension de l'école maternelle vont s'achever au mois d'avril 2025. Les enfants pourront rapidement bénéficier d'un nouveau dortoir et d'un réfectoire qui leur permettra de ne plus se déplacer pour rejoindre la cantine.

La partie la plus ancienne de cette école date de 1953 et une première extension avait été réalisée dans les années 1980. Face à la nécessité de mettre l'ensemble du bâtiment à la norme « Basse consommation d'Énergie » qui permettra une économie de 50% sur les dépenses de chauffage, la Banque des territoires, filiale de la Caisse des Dépôts a labellisé l'opération de rénovation de la partie ancienne dans le cadre du dispositif « Edu-Renov » qui permet d'obtenir des financements spécifiques de l'Etat et de la Région Bourgogne.

Première opération labellisée de la Nièvre, la commune a ainsi pu bénéficier gratuitement de la réalisation de l'étude préalable à des travaux de rénovation grâce à laquelle l'Etat a octroyé à la commune, une subvention de 249 000€ au titre du Fonds Vert.

Pour cette ultime phase de travaux, une programmation sur les deux prochains exercices sera proposée au Conseil municipal en 2025.



## Chaufferie bois et réseau de chaleur urbain, dernière ligne droite

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), pour le compte de la ville de Château-Chinon, s'apprête à déposer le permis de construire de la nouvelle chaufferie bois et son réseau de chaleur qui devraient dès 2026 assurer le chauffage des principaux bâtiments publics et desservir une trentaine de particuliers et de commerces ; une première dans le département.

Le marché public d'études et de travaux a été lancé par le SIEEEN en mai 2024 et c'est le Groupe ARTELIA qui a été sélectionné. Présent partout en France et dans une centaine de pays dans le monde, ARTELIA est reconnu, entre autres, dans les métiers de l'énergie.

Les candidatures des riverains du réseau envisagé principalement sur une partie de la rue de Nevers, de la rue Louis Gallois, de la place Notre-Dame et sur le boulevard de la République ont été à nouveau contactés et de nouvelles visites ont été opérées afin de déterminer la meilleure configuration possible et aussi la plus économique en terme d'investissement ce qui influencera directement le coût de la chaleur qui sera vendue aux particuliers, aux commerces et aux collectivités publiques raccordées.

Un atelier d'aménagement organisé par les services de l'Etat au mois de juillet 2024 a examiné la nouvelle proposition d'implantation de la future chaufferie/bois qui devrait se situer dans le périmètre de la place Jean Sallonnier abandonnant ainsi l'emplacement situé à proximité du parking de la rue Louis Gallois un temps envisagée. Une position centrale qui devrait permettre de mieux distribuer la chaleur au moindre coût pour les abonnés.

A l'issue des dernières études techniques, un nouveau rendez-vous devrait être organisé avec les candidats au raccordement pour confirmer la signature des contrats d'abonnement. Les travaux devraient débuter en 2025 pour une mise en service en 2026.

Les habitants seront bien sûr informés sur les zones qui seront impactées par les travaux de voirie.



## CHÂTEAU-CHINON

Cité des Présents-François Mitterrand  
Musées de France

Le Conseil départemental de la Nièvre est très heureux de pouvoir annoncer l'ouverture en deux temps du nouvel équipement Cité des Présents-François Mitterrand.

En 2025 : la programmation culturelle sera proposée dans le Pavillon événementiel et les jardins,

À partir de 2026 : les espaces des musées de la Mode et musée des Cadeaux présidentiels seront accessibles au public

Les musées des Cadeaux présidentiels (ancien musée du Septennat) et de la Mode (ancien musée du Costume) de Château-Chinon sont fermés depuis 2019 pour rénovation complète. Ils sont réunis dans le projet de la Cité des Présents-François Mitterrand, un nouvel équipement culturel innovant au cœur du Morvan, porté par le Conseil départemental de la Nièvre et signé par l'architecte Patrick Mauger.



Les collections seront déployées dans des parcours d'exposition permanente entièrement renouvelés, enrichis par des modules numériques. L'équipement sera composé en outre d'un pavillon événementiel, d'une salle d'exposition temporaire, d'une salle de médiation culturelle et de jardins paysagers offrant un panorama sur le Morvan.

Le site accueillera également l'Office de Tourisme de Château-Chinon dès le printemps 2025.

La Cité des Présents-François Mitterrand propose tout au long de l'année 2025 une programmation culturelle diversifiée (ateliers, conférences, concerts et spectacles), notamment à l'occasion des vacances scolaires et des événements nationaux tels que la Nuit des musées ou les Journées européennes du patrimoine.



### Coordonnées :

6 place Saint-Christophe  
58120 CHATEAU-CHINON VILLE

citedespresents@nievre.fr  
numéro vert : 0805288390  
www.nievre.fr/cadre-de-vie/culture-et-patrimoine/musees/cite-des-presents/  
Facebook : Cité des Présents-François Mitterrand  
©Conseil Départemental de la Nièvre / Cité des Présents-François Mitterrand



## Le cinéma L'Étoile de Château-Chinon

Créée en 1984 à Nevers avec le festival du film et du spectacle courts « De Nevers à L'Aube », l'association Sceni Qua Non gère aujourd'hui **cinq cinémas fixes** (La Charité-sur-Loire, Ouroux-en-Morvan, Saint-Honoré-les-Bains, Luzy et Château-Chinon), **un circuit de cinéma itinérant, un service d'éducation à l'image** via des dispositifs nationaux comme « École & Cinéma » ou « Collège au Cinéma » et **organise de nombreux événements cinématographiques** toute l'année comme des festivals, des rencontres ou des séances de cinéma en plein-air. Sceni Qua Non est devenu une référence dans le domaine du cinéma et incontournable dans le paysage culturel du département de la Nièvre.

C'est aussi une belle histoire que l'association a noué avec la ville de Château-Chinon, via son cinéma L'Étoile. Pendant plus de dix ans s'est déroulé un festival du film court, un des événements culturels les plus marquants du département de la Nièvre (et même au-delà).

À l'arrêt du festival, Sceni Qua Non a repris la gestion et la programmation de ce cinéma.

Ouverte à l'année, cette salle de 200 places accueille une programmation de qualité, pour tous, en proposant un cinéma à des tarifs favorisant l'accès au plus grand nombre : films « Art & Essai » ou blockbuster, comédies ou films d'animation pour le jeune public sont ainsi au programme du cinéma L'Étoile. Des partenariats culturels (rencontres, débats, accueil) sont également menés avec différentes associations ou structures socio-économiques implantées sur le territoire. Sceni Qua Non participe ainsi au maintien et au développement d'une offre culturelle diversifiée et de qualité en zone rurale !

L'année 2024 a été remarquable, avec la confirmation d'une hausse de la fréquentation par rapport à 2023 : 1265 de plus pour atteindre **7187 spectateurs** ! Ces chiffres révèlent une nette confirmation du plaisir des Français à fréquenter les salles de cinéma avec notamment des films comme « Un p'tit truc en plus », « Le Comte de Monte-Cristo », « Quand vient l'automne », « L'Homme d'argile » ou encore les venues de la réalisatrice Nora Hourch pour « HLM Pussy » et de Gilles Perret et François Ruffin pour « Au

boulot ». A noter également le succès de la collaboration avec France3 Bourgogne pour la diffusion du documentaire de Laurent Bouit « Des chemins en commun ». Ces entrées reflètent donc bien cet ancrage territorial et le succès croissant des nombreuses actions notamment menées avec les élèves des deux lycées professionnels ou pour le jeune public (ciné-goûter, ciné-concert). Bref, un cinéma qui se veut éclectique, vivant et accessible à tous.

### Infos tarifs :

**7,50 € plein tarif**

**5,50 € tarif réduit**

**Carte adhésion Sceni Qua Non : 15 €.**

Cette carte donne droit au tarif réduit dans les cinémas de Château-Chinon, Ouroux-en-Morvan, Luzy, La Charité-sur-Loire et Saint-Honoré-Les-Bains, et également avec le cinéma itinérant de la Nièvre.

Cartes acceptées : PASS CULTURE / CARTE AVANTAGE JEUNE

### Renseignements :

Sceni Qua Non - 6 place Mossé  
58000 Nevers - 03 86 21 46 46  
contact@sceniquanon.com  
www.sceniquanon.com



# Révision d'aménagements

La forêt communale de Château-Chinon-Ville relève du Régime Forestier et, à ce titre, est gérée par un organisme d'Etat l'**Office National des Forêts** garant d'une bonne gestion forestière. A cet effet, l'ONF est tenu, par les règles en vigueur, de produire périodiquement un document de gestion de la forêt dénommé « **Aménagement** ». Le dernier en vigueur date de 2010 avec une période d'application de 15 années ; par voie de conséquence, ce document est à revoir et à remettre en conformité avec la réalité du terrain en 2025.

Pour votre bonne information, voici quelques éléments d'information sur cette opération appelée « **Révision d'Aménagement Forestier** », qui va se dérouler sur l'année 2025.

Sans entrer dans trop de détail, car il s'agit d'une opération lourde et précise qui intervient dans de nombreux domaines ; il sera procédé chronologiquement à l'analyse **Foncière**, aux relevés **Cartographiques** des peuplements forestiers grâce à l'imagerie satellite, aux relevés sur le terrain pour les études de stations, à savoir, les inventaires floristiques (**Botanique**) ainsi qu'à ceux des arbres (**Dendrologie**), aux études des sols (**Pédologie**), des sous-sols (**Cartes Géologie**) enfin à l'estimation des volumes de bois sur pied (**Dendrométrie**).

Une fois tous ces inventaires réalisés, toutes ces données sont analysées en bureau d'étude. Pour faire suite à cette prospection et aux relevés chiffrés extraits, nous aurons une image précise de notre forêt en 2025. Celle-ci permettra une projection sur l'avenir de nos futaies pour les 15 prochaines années. Cette prospection fait, bien évidemment, abstraction des aléas climatiques mais dans une certaine mesure, elle en tient compte dans ses conclusions finales.



Ainsi, avec ce nouveau document de gestion, nous aurons :

- Un bilan précis de la gestion sur les 15 années passées,
- Un tableau précis et mis à jour du foncier de la forêt communale,
- Une cartographie des peuplements remise à jour, des stations, des équipements et des sensibilités paysagères,
- Un chiffre de la production globale annuelle de bois et de la **possibilité** de la forêt qui est le volume indicatif maximum au-delà duquel on ne peut aller sans appauvrir la forêt c'est-à-dire le capital bois sur pied,
- Un programme annuel des récoltes de bois sur les 15 ans avec un volume indicatif ainsi que les recettes et dépense prévisibles,
- Un programme de travaux annuel sur les 15 ans,
- Une garantie de gestion durable.

En préambule des études, une réunion de présentation sera conduite par l'ONF, afin de présenter au Conseil Municipal le principe de l'aménagement. Après les études de terrain, une seconde rencontre sera menée pour proposer des choix d'orientations en fonction des constats résultant des données in situ. Enfin, après les choix opérés par le propriétaire, la rédaction du document sera réalisée. Le dit-document sera présenté en Conseil Municipal qui devra valider ce dernier pour une durée de 15 ans jusqu'en 2039.

La «**REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**» est gratuite. En effet, de longue date, les forêts Communales - Domaniales et celles de certains Etablissements Publics relèvent du «**REGIME FORESTIER**» institué par l'Etat qui assure la gestion durable des **Forêts Publiques et Institutionnelles**.

# Requalification de l'espace public Gudin-Saint Christophe

Les travaux de requalification des espaces publics de l'axe République-Gudin-Saint-Christophe a franchi en 2024 la phase ultime des études techniques.

Fortement encouragé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de son dispositif « centralités rurales en Région » et doté d'une enveloppe de 500 000€, le projet avait fait l'objet de plusieurs esquisses depuis 2016 dans le cadre de l'opération « Villages du Futur ».

Avec « Petites Villes de Demain » une première phase active va pouvoir être engagée. La municipalité a choisi de donner la priorité au périmètre qui entoure la future « cité des Présents » entre le haut de la place Gudin jusqu'à l'entrée de la place Saint Christophe.

Depuis 2022, le Groupe Action Projet composé d'habitants ou d'usagers de la ville a émis des propositions pour faciliter les cheminements piétons, positionner des petits mobiliers urbains destinés à donner aux personnes âgées ou à mobilité réduite la possibilité de faire des poses dans nos rues à

forte déclivité. Le GAP a, également, souhaité verdir ces espaces et donner de la fraîcheur en introduisant des végétaux de notre région, mais a, aussi, proposer de remettre en fonction le circuit d'alimentation de l'eau de source qui existait depuis 1860.

A cette occasion, madame la Sous-Préfète de l'arrondissement, Émilie ACQUISTAPACE, a accepté de restituer à la commune, la vasque de la fontaine de la place Saint Christophe qui avait été déplacée dans les jardins de la sous-préfecture à une date inconnue (Article distinct).

Les travaux, dans leur ensemble, seront échelonnés sur plusieurs années avec un architecte recruté au deuxième semestre de 2025 par une consultation publique afin que les travaux d'aménagement de la première phase puissent débuter en 2026.



# De l'eau du robinet, occasionnellement, jaune, pourquoi ?

Des phénomènes d'eaux colorées ont pu être observés, sur tout ou partie du réseau, ces derniers mois engendrant pour les usagers des désagréments, que ce soit pour la consommation mais également les usages domestiques.

A noter que durant ces épisodes, notre délégataire SUEZ a procédé à de nombreuses purges réseaux et à des ajustements du traitement de notre station de production d'eau potable de pont d'Yonne.

La fluctuation de la qualité de l'eau brute traitée, en rapport direct avec le débit de l'Yonne, rend le traitement complexe par forte pluie, par exemple.

Cette situation peut engendrer, de façon occasionnelle, la production d'une eau potable légèrement agressive qui a tendance, lors de son séjour dans les réseaux, principalement constitués de fonte grise, à se charger en fer. Dès lors, toutes survitesses dans le réseau de distribution peuvent occasionner l'apparition de phénomènes d'eau colorée comme une rupture de canalisation, une manipulation sur un poteau incendie...

Notre délégataire fait son maximum pour éviter l'apparition de tels désordres et travaille, activement, à l'amélioration continue du processus de traitement en place sur la station de production.

Pour améliorer le suivi et le traitement de toute anomalie, il est important de contacter les services de SUEZ au **0 977 408 408** ou au **service d'urgence au 0 977 401 127**.

Vous pouvez, aussi, effectuer une demande sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) dans votre espace client. »



## CALENDRIER DE COLLECTE 2025

CHATEAU CHINON VILLE / LA GARE / LE GRAVILLOT



### LES DÉCHETTERIES

#### Montsauche-Les Settons

**Du 1er octobre au 30 mars :**  
Lundi : 8h30 - 12h30 et 14h - 17h  
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 - 12h30

**Du 1er avril au 30 septembre :**  
Lundi et samedi : 8h30 - 12h30 et 14h - 17h  
Mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30

#### Château-Chinon

**Du 1er octobre au 30 mars :**  
Lundi, mercredi et vendredi : 10h - 12h et 14h - 17h  
Mardi et jeudi : 14h - 17h  
Samedi : 10h - 12h et 14h - 16h

**Du 1er avril au 30 septembre :**  
Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 18h  
Mardi et jeudi : 14h - 18h

#### Lormes

**Du 1er octobre au 30 mars :**  
Lundi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 8h30 - 12h30

**Du 1er avril au 30 septembre :**  
Lundi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h  
Mardi, mercredi, jeudi et samedi : 8h30 - 12h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Pour des raisons de sécurité, les déchetteries fermeront automatiquement les après-midi en cas d'alerte canicule.

Les horaires sont susceptibles d'évoluer en cours d'année, les changements apparaîtront sur le site : [www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)



### LES BONS RÉFLEXES

Les sacs doivent être bien fermés.

Les sacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte.

Les sacs doivent être bien remplis afin de ne pas les gâcher.

Veillez à protéger vos sacs des animaux afin qu'ils ne soient pas éventrés.

#### JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

#### MARS

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

#### AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

#### MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

#### JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

#### JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

#### AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

#### SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

#### OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

#### DECEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

**JAUNE** Les biodéchets sont collectés  
**ROSE** à chaque passage

Retrouvez votre calendrier de collecte sur :  
[www.ccmorvan.fr](http://www.ccmorvan.fr)  
service déchets : 06 45 55 42 47 [dechets@ccmorvan.fr](mailto:dechets@ccmorvan.fr)